



COLOMBIE

Dans la rue contre les paramilitaires et les crimes de l'État Page A 5

www.ledevoir.com

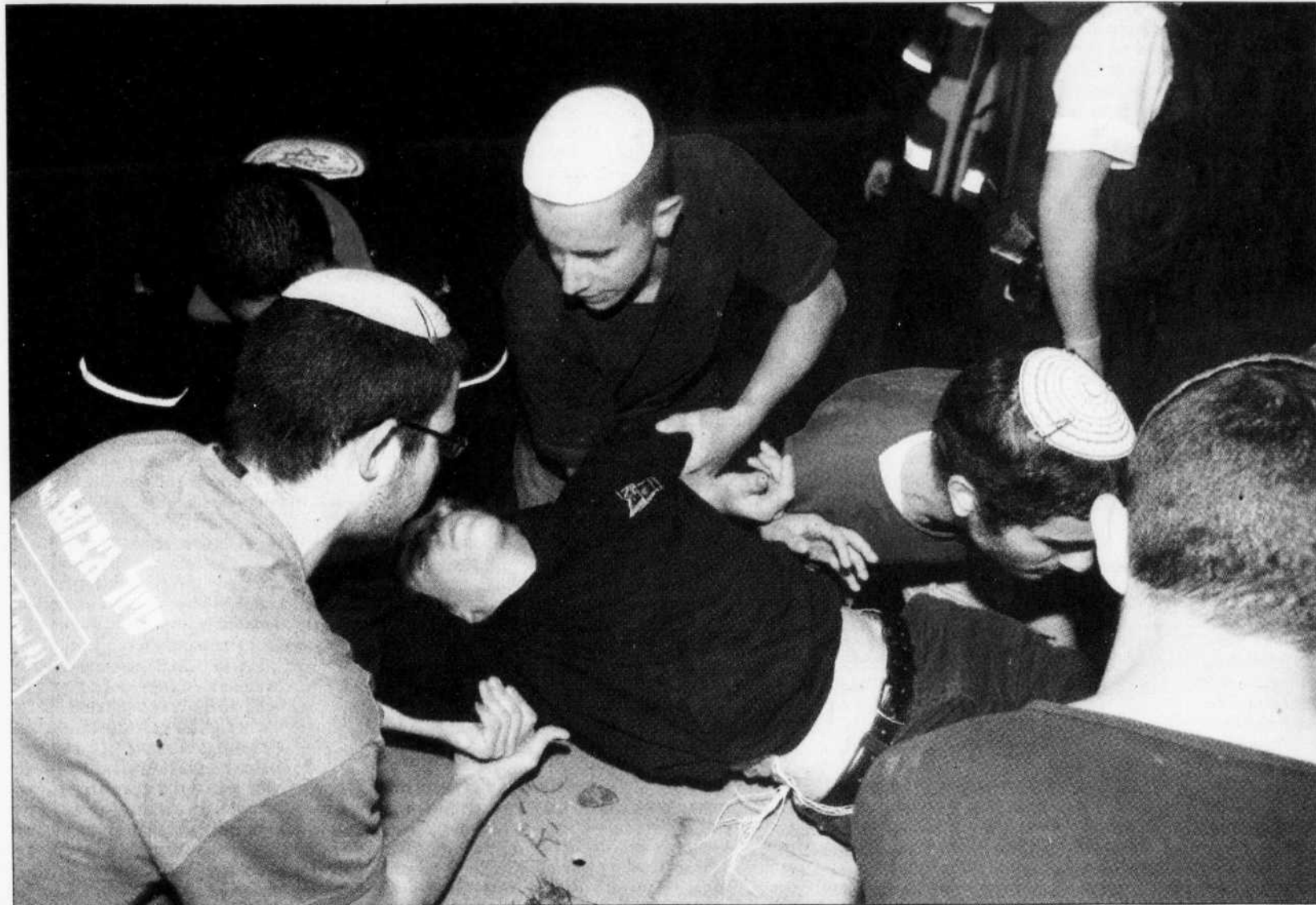
LE DEVOIR

VOL. XCIX N° 50

LE VENDREDI 7 MARS 2008

89c + TAXES = 1\$

Huit étudiants tués dans un attentat à Jérusalem



RONEN ZVULUN REUTERS

HUIT ÉTUDIANTS israéliens d'un institut d'études talmudiques de Jérusalem-Ouest ont été tués par balles par un Palestinien hier dans un attentat qui a aussi fait neuf blessés. L'auteur de la tuerie est entré dans l'école avec un paquet à la main, puis a sorti une arme du sac avant de se mettre à tirer dans tous les sens. L'attentat a été largement condamné, notamment par le président palestinien. Nos informations en page A 5.

Fuite sur l'ALENA: le bureau de Harper est pointé

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le premier ministre a laissé entendre hier que l'enquête interne sur la fuite qui a nui à la campagne du candidat à la présidentielle américaine Barack Obama allait inclure son propre bureau, alors que tous les regards se tournent vers le chef de cabinet de Stephen Harper, Ian Brodie, que les partis d'opposition accusent d'être à l'origine de la controverse. Le NPD et le Parti libéral demandent que le GRC fasse la lumière sur cette fuite qui embarrasse le gouvernement canadien.

L'ambassadeur des États-Unis au Canada, David Wilkins, a d'ailleurs soutenu hier que la fuite d'informations qui a contribué à faire déraiper la campagne de Barack Obama en Ohio constitue une «interférence» du Canada dans la politique intérieure des États-Unis.

Le stratège en chef de la campagne de Hillary Clinton, Mark Penn, en a rajouté hier, soutenant que la défaite d'Obama en Ohio pourrait avoir été causée par l'intervention du Canada et qu'il s'agit peut-être d'un tournant majeur dans la campagne américaine.

VOIR PAGE A 10: FUITE

Le bilan de l'OQLF ne restera pas lettre morte

Le Conseil supérieur de la langue française veut passer à l'action

ROBERT DUTRISAC

Québec — Vexé de n'avoir pas pu prendre connaissance du rapport quinquennal de l'Office québécois de la langue française (OQLF) avant qu'il ne soit rendu public, le président du Conseil supérieur de la langue française (CSLF), Conrad Ouellon, entend bien s'assurer que ce bilan ne restera pas lettre morte. Non seulement le CSLF prendra position mais il fera des recommandations d'ici l'été.

M. Ouellon aurait bien aimé donner son avis sur le rapport quinquennal de l'OQLF portant sur l'évolution de la situation linguistique au Québec. Ce que la présidente de l'OQLF, France Boucher, affirmait ne pas pouvoir faire, c'est-à-dire qualifier la situation du français au Québec, le CSLF l'aurait fait volontiers si cet organisme avait pu lire le rapport avant sa publication. «Elle [France Boucher] aurait eu une opinion d'exprimée dans le rapport», a fait valoir M. Ouellon.

Lors du dévoilement du rapport, mercredi, France Boucher a soutenu que l'OQLF ne pouvait pas porter de jugement sur la situation de français au Québec parce que, ce faisant, il outrepasserait son mandat.

Ordre du jour chamboulé

Dès aujourd'hui, les membres du CSLF se réuniront pour se pencher sur le rapport de l'OQLF. «Ca vient chambouler l'ordre du jour», a signalé M. Ouellon. «Il est

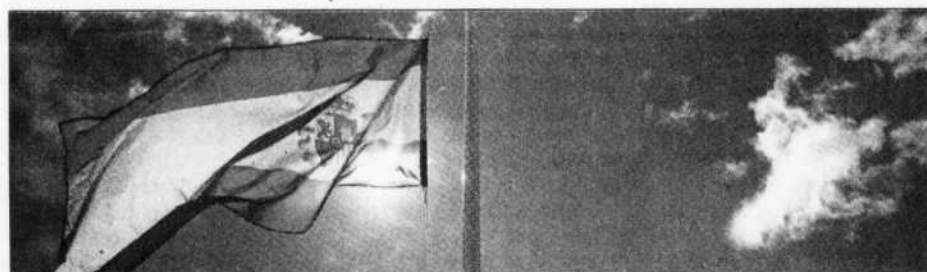
VOIR PAGE A 10: LANGUE

À lire aussi en page A 3

- Éducation: les francophones nourrissent la croissance du réseau anglais
- Le PQ constate un recul du français
- La loi 104 devant la Cour suprême

INDEX

Annonces.....	B 6	Monde.....	A 5
Avis publics...	A 4	Mots croisés..	B 5
Cinéma.....	B 3	Nature.....	B 5
Décès.....	B 6	Resto.....	B 7
Éditorial.....	A 8	Sudoku.....	B 6
Idées.....	A 9	Télévision.....	B 2
Météo.....	A 4	Week-end.....	B 1



ÉLECTIONS ESPAGNOLES

Immigration: occasion en or ou bombe à retardement?

Ce dimanche, lors des élections législatives, les Espagnols choisiront de réélire le socialiste (PSOE) José Luis Zapatero ou d'élire son adversaire Mariano Rajoy, le candidat conservateur du Partido Popular (PP). *Le Devoir* fait le point sur certains enjeux de la campagne en cours, qui ne sont pas sans rappeler des débats au Québec. Deuxième d'une série de trois textes.

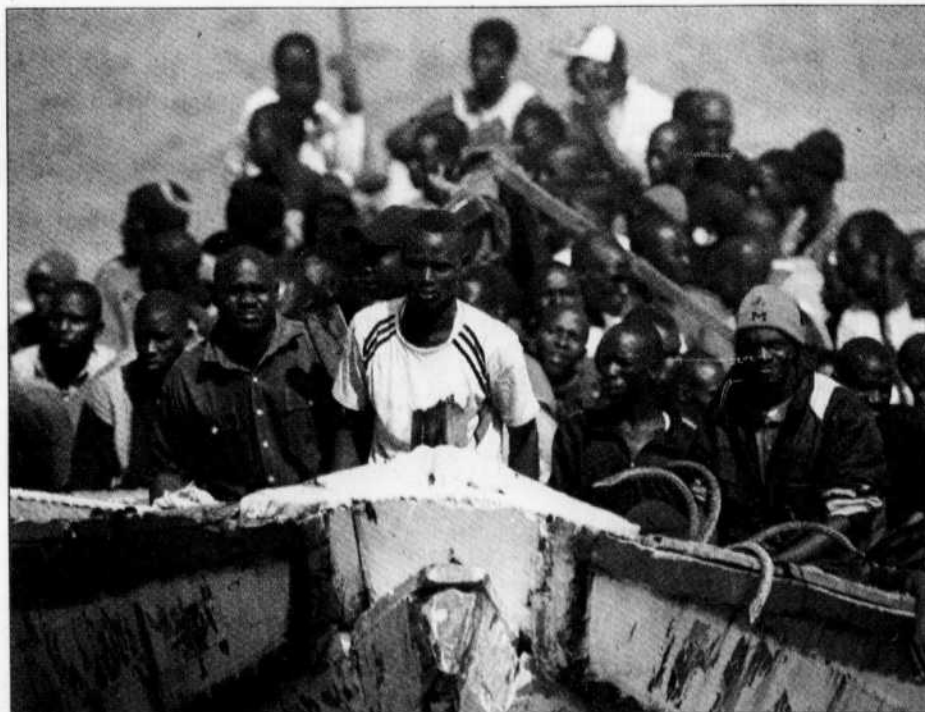
CHRISTIAN RIOUX

Madrid — La municipalité d'Alcorcón est une petite banlieue proprette du sud de Madrid. Ce n'est évidemment pas Westmount, mais ses immeubles de brique rouge n'ont rien à voir avec les sinistres tours de HLM qu'on trouve en France. Difficile de croire que cette ville paisible de 160 000 habitants a récemment été le théâtre d'affrontements ethniques. Le 20

janvier dernier, des échauffourées avec des membres de la communauté latino-américaine ont fait trois blessés.

Un bref instant, le spectre des trois semaines d'émeutes qui avaient frappé la France en 2005 a plané sur l'Espagne. Heureusement, l'incident n'a impliqué qu'une cinquantaine de personnes et n'a duré que quelques heures. Mais en

VOIR PAGE A 10: ESPAGNE



SANTIAGO FERRERO REUTERS

Interceptés avant d'avoir atteint l'Espagne, des Africains sont escortés jusqu'à Tenerife, aux îles Canaries. Environ 200 000 immigrants entrent chaque année de façon illégale en Espagne.

Les pro-vie crient victoire

Le projet de loi sur les fœtus est vu comme une étape vers la recriminalisation de l'avortement

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Les traditionnelles lignes de fracture entre les groupes pro-vie et pro-choix ont refait surface hier, au lendemain de l'adoption en seconde lecture du projet de loi reconnaissant les fœtus comme des victimes à part entière lorsqu'une femme enceinte est attaquée. L'organisme s'opposant à l'avortement au Québec s'est réjoui de ce qu'il considère comme la première étape vers la recriminalisation de cet acte médical.

«J'en suis extrêmement heureux», a indiqué hier au *Devoir* Luc Gagnon, le président de Campagne Québec, un groupe pro-vie comptant «plusieurs milliers» de

VOIR PAGE A 10: FŒTUS

HÉLÈNE-ANDRÉE BIZIER Une histoire des Québécoises en photos



C'est un livre irrésistible... Il rapproche les générations.

CHRISTIANE CHARETTE

FIDES 70ans de bonnes lectures www.editionsfides.com

LES ACTUALITÉS

Le don de sang, un droit civique toujours nié aux gais

Deux spécialistes du VIH plaident pour que cesse la discrimination

PAULINE GRAVEL

La mesure qui interdit à tous les hommes ayant eu une relation homosexuelle depuis 1977 de faire don de leur sang au Canada est discriminatoire, clament sur toutes les tribunes deux grands spécialistes montréalais du VIH. Hier en conférence de presse et au cours des dernières semaines dans les journaux, ils ont rappelé qu'Héma-Québec et l'Agence canadienne du sang disposent désormais d'une technique très perfectionnée qui permet de détecter avec une très grande fiabilité le virus dans les échantillons de sang. D'où l'inutilité de continuer à exclure à vie les homosexuels de sexe masculin, même si ceux-ci vivent une relation stable et fidèle depuis plusieurs années. A Héma-Québec, on réplique que même les méthodes les plus récentes ne sont pas infaillibles, notamment lorsque l'infection est très récente, et que ce risque, si minime soit-il, effraie les receveurs.

Lorsqu'il est apparu évident, au début des années 1980, que des transfusés, dont de nombreux hémophiles, avaient été infectés par le VIH, la Croix-Rouge, alors responsable des dons de sang au Canada, avait décidé de refuser le sang de tous les hommes ayant eu des relations homosexuelles, sachant que ces individus étaient plus nombreux à être porteurs du VIH, a d'abord rappelé le Dr Mark Wainberg, directeur du Centre Sida de l'université McGill et chercheur à l'Hôpital juif de Montréal. « Cette mesure était justifiée il y a 25 ans. Mais depuis une dizaine d'années, elle ne l'est plus. Elle est même discriminatoire, car elle nie un droit civique à des citoyens qui ne représentent aucun danger pour la société », a-t-il affirmé. Le Dr Wainberg et son collègue, le Dr Norbert Gilmore, du Centre universitaire de santé McGill, ont souligné que les fournisseurs de produits sanguins, comme Héma-Québec, soumettent aujourd'hui chaque échantillon de sang à un test de détection 10 000 fois plus sensible que celui utilisé en 1985 au moment de l'adoption de

cette mesure d'exclusion. « Cette méthode de détection de l'acide nucléique du virus, appelée "amplification en chaîne par polymérase", ou PCR, permet de détecter des quantités virales extrêmement faibles. Alors pourquoi maintenant on exclut encore cette mesure discriminatoire envers les hommes homosexuels? », a lancé le Dr Wainberg en soulignant que les hétérosexuels qui multiplient les partenaires ne font pas l'objet d'une radiation aussi catégorique puisqu'ils se font imposer une abstention de donner de leur sang pendant seulement un an.

Les deux spécialistes souhaitent voir le Canada assouplir sa politique à l'instar de l'Australie, où la restriction imposée aux hommes homosexuels ne s'applique désormais qu'à ceux ayant changé de partenaire au cours des 12 derniers mois. Les dons de sang de ceux vivant une relation stable depuis plus d'un an sont maintenant acceptés.

Le Dr Marc Germain, vice-président aux tissus humains à Héma-Québec, affirme pour sa part que la possibilité d'assouplir le critère d'exclusion concernant les homosexuels est régulièrement réévaluée à la lumière des dernières données scientifiques avec un comité d'experts et de receveurs. Mais il souligne que la très grande majorité des pays industrialisés imposent toujours ce critère d'exclusion à vie. « Et comme Héma-Québec n'a jamais connu de pénurie de sang jusqu'à maintenant, nous sommes moins enclins à revoir cette mesure. Les dons de tissus et d'organes sont quant à eux toujours en quantité limitée, on ne peut donc pas se permettre de refuser aussi systématiquement les donneurs plus à risque. C'est pourquoi Santé Canada a adopté la règle de cinq ans d'abstinence de relations homosexuelles pour pouvoir se qualifier comme donneur », a-t-il fait remarquer, soulignant que grâce à la sélection pratiquée par Héma-Québec à l'heure actuelle, à peine un ou deux échantillons s'avèrent positifs pour le VIH parmi les 250 000 dons de sang recueillis chaque année.

Le Devoir

Le naproxène sur le point d'être en vente libre

LOUISE MAUDE RIOUX SOUCY

Faut-il comprendre que le naproxène est revenu dans les bonnes grâces de Santé Canada? Trois ans après avoir publié une mise en garde contre la prise de cet anti-inflammatoire à forte dose, Santé Canada lâche en effet du lest en examinant une proposition qui pourrait faire en sorte que ce médicament, offert uniquement sous ordonnance, pourrait bien se retrouver en vente libre sous peu.

Si jamais cette proposition était acceptée, le naproxène deviendrait l'analogue le plus puissant à se retrouver sur nos tablettes. Santé Canada juge en effet pertinent de permettre aux Canadiens d'avoir librement accès à cet anti-inflammatoire non stéroïdien (AINS) de façon à élargir le nombre d'options d'auto-traitement mises à leur disposition. Mais seul un produit destiné à un usage oral à dose quotidienne de 440 mg serait autorisé, prévient l'organe fédéral.

Ce faisant, le Canada emboîterait le pas aux États-Unis et à une trentaine d'autres pays qui ont déjà autorisé la vente libre du naproxène, vendu là-bas sous le nom d'Aleve (Bayer) ou de Naprosyn (Roche). Dans un avis pu-

blié lundi, la sous-ministre adjointe Meena Ballantyne précisait que ce médicament « présente une bonne marge de sécurité ». Une faible dose comme celle envisagée « n'est pas associée à des effets indésirables importants », a-t-elle ajouté, sinon à des « effets secondaires d'importance mineure et de nature transitoire ».

En vente libre, ce produit pourrait servir à traiter les maux de tête, de dents et de dos, à apaiser les douleurs musculaires, arthritiques, grippales et menstruelles et à réduire la fièvre, indique le projet de règlement n° 1584. La dose quotidienne ne devrait toutefois pas être supérieure à 440 mg et son utilisation ne devrait pas dépasser cinq jours de traitement continu sans la consultation d'un médecin.

Tous les autres dosages, qu'ils soient destinés aux adultes ou aux enfants, resteront sous ordonnance. Cette nouvelle publiée hier en une du *National Post* n'a pas fait l'unanimité au sein de la communauté médicale. Le naproxène fait en effet partie d'une famille de médicaments, les AINS, dont les effets secondaires sont nombreux. Les plus connus sont les troubles gastriques, qui

peuvent même tourner en ulcères graves. Quelques études ont aussi fait état de risques accrus de problèmes cardiaques, mais ces conclusions sont contestées.

Les AINS, qui comptent aussi l'ibuprofène, l'aspirine et la classe très controversée des COX-2 (Vioxx, Celebrex, Bextra), a fait l'objet d'une évaluation serrée après le retrait du Vioxx, en 2004. Un comité d'experts de Santé Canada avait finalement conclu que tous les AINS pouvaient en effet poser un risque accru de troubles cardiaques, à l'exception de l'aspirine. Cet effet semblait toutefois moindre pour le naproxène, avaient prudemment noté les experts.

À l'époque, le comité avait aussi relevé l'apparente contradiction dans le fait d'avoir permis la vente libre de l'ibuprofène alors que les autres AINS requièrent une prescription en bonne et due forme. Il avait alors suggéré de retirer l'ibuprofène des tablettes pour le placer derrière le comptoir du pharmacien afin que les consommateurs puissent toujours se le procurer en vente libre, mais pas sans avoir consulté leur pharmacien au préalable.

Le Devoir

Les organismes de soutien aux familles dénoncent l'indifférence de l'État

LOUISE MAUDE RIOUX SOUCY

Les partis politiques s'arrachent l'attention des familles et rivalisent d'ingéniosité pour s'attirer leurs faveurs. Cette surenchère laisse dans l'ombre ceux-là mêmes qui accompagnent leur quotidien, soit les quelque 260 organismes communautaires famille (OCF). Alors qu'ils ont toujours été sous-financés, leur intégration au ministère de la Famille devait leur sortir une fois pour toutes de leur misère. Quatre ans plus tard, rien n'a changé, et ils crient tous famine.

Pas moins de 100 000 familles ont recours aux OCF tous les ans, que ce soit pour du répit, du suivi ou du soutien. Mais plusieurs essuient des refus ou voient leurs heures de service fondre comme neige au soleil, faute de fonds suffisants. « Beaucoup de nos groupes fonctionnent avec des budgets dérisoires, 10 000 \$, 20 000 \$ par année. La moyenne ne dépasse pas les 51 000 \$ alors que chacun aurait besoin de 90 000 \$ pour assurer tous les services », a expliqué Sylvie Lévesque, directrice de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ).

En mars 2005, le ministère avait créé une table de concertation destinée à sortir les OCF de la pauvreté. À l'époque, une somme de 15 millions de dollars avait été réclamée afin de rétablir une certaine équité avec les centres de femmes et les maisons de jeunes, qui reçoivent en moyenne 127 000 \$ pour les premiers et 72 000 \$ pour les seconds. Le ministère avait répondu favorablement à cette demande en accordant une première enveloppe de 600 000 \$.

Depuis, plus rien. « Les 600 000 \$ n'ont couvert que deux années d'indexation. Aujourd'hui, on est revenu au même point et nos demandes sont donc toujours de 15 millions », a fait valoir Mme Lévesque. Les organismes ont profité des derniers mois pour sensibiliser les députés et la ministre de la Famille,

Michelle Courchesne, à leurs problèmes récurrents de financement. Ils espèrent encore une réponse favorable d'ici le dépôt du budget, prévu le 13 mars.

Mais les appuis sont difficiles à rallier, convient Mme Lévesque. Et la lutte est difficile à mener. « Nous n'avons pas une tradition de revendication. Les familles n'ont pas le temps de se mobiliser, encore moins l'énergie pour se battre. » Quant aux politiciens, ils font souvent la sourde oreille. « Donner aux organismes communautaires rapporte gros à long terme, mais ça ne rapporte pas beaucoup de dividendes politiques immédiats. Les partis préfèrent les mesures qui touchent directement les gens. »

Les OCF offrent notamment du répit parental, des ateliers de soutien, de l'aide aux devoirs, des ateliers de stimulation précoce, des cuisines collectives et une panoplie d'autres services destinés à soutenir les familles fragilisées par une rupture, une perte d'emploi ou une maladie, par exemple. Ces services s'enracinent dans des milieux de vie qui aident les familles à créer ou à solidifier leurs liens d'appartenance. Les petits moyens des OCF les forcent toutefois à parer au plus urgent et plusieurs groupes ne répondent maintenant plus qu'aux besoins des familles les plus démunies ayant des enfants âgés de zéro à cinq ans.

Ils laissent ainsi en plan de nombreuses familles dont les problèmes ne sont pas moins aigus, regrette Francine Faubert, présidente du conseil d'administration de la Fédération québécoise des organismes communautaires famille (FQOCF). « Un investissement supplémentaire dans le financement des OCF dans le prochain budget représenterait pourtant une aide directe aux familles québécoises. Il contribuerait à enrichir le tissu social et à envoyer un message positif aux familles et à l'ensemble de la société. »

Le Devoir

Congrès du PLQ Charest fait face à ses militants

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Jean Charest ne court aucun risque lors du vote de confiance auquel il sera soumis demain lors du trentième congrès du Parti libéral, ce week-end. « À part Pierre Paradis [député de Bromo-Missisquoi], qui va voter contre? », blaguait-on dans les cercles libéraux cette semaine. L'automne a été bon pour celui qui dirige le PLQ depuis presque dix ans mais qui s'est retrouvé le 26 mars 2007 à la tête du premier gouvernement minoritaire au Québec depuis 1878. « Il s'est remis en forme et ça irradie », a-t-on expliqué. « Il n'aurait rien fait qu'il aurait gagné [le vote de confiance] par-reil. Ce n'est pas le Parti québécois », a avoué un autre. À la question: « C'est dans la poche? », son conseiller spécial, John Parisella, a diplomatiquement répondu que « c'est aux militants à faire leur choix », ajoutant toutefois ceci: « Jean Charest ayant bien fait son travail depuis dix ans dans le parti, je pense que les gens veulent le suivre avec enthousiasme. »

Le chef libéral prononcera un discours ce soir vers 20h et reparlera au moment de la clôture, dimanche, vers 13h. « On a remonté dans les sondages, mais on a simplement retrouvé notre score du 26 mars. En fin de semaine, il faudra trouver des moyens de monter plus haut », analyse un haut grade du parti.

Presque 3000 personnes sont attendues au Centre des congrès de Québec. Le porte-parole du parti, Michel Rochette, soulignait hier que le thème de l'économie transcende toutes les activités et qu'il n'y a « jamais eu autant d'heures prévues pour les débats dans un congrès du PLQ ». Dimanche, le PLQ aura adopté une proposition-cadre qui fera office de plateforme électorale. L'essentiel aura été préparé par les comités (développement économique, développement durable, identité et famille) créés en juillet et qui ont récemment rendu leurs rapports. Des débats sont à prévoir autour de quelques résolutions jugées « audacieuses »: une pour renforcer l'application de la loi 101, une autre pour rendre le programme de crédits d'impôt remboursables de « soutien aux enfants » applicable pour les fœtus dès qu'ils atteignent 20 semaines. Enfin, de jeunes libéraux entendent déposer un amendement pour instaurer le principe de l'utilisateur-payeur sur les routes.

Incertaine en début de semaine, la présentation du député de Verdun, Henri-François Gauthier, sur les « valeurs libérales » et l'avenir de la société québécoise figure à l'horaire mais se fera à huis clos.

Une douzaine d'ateliers sont prévus, auxquels des invités non membres du PLQ participeront, notamment Isabelle Hudon, présidente de la Chambre de commerce de Montréal métropolitain, Françoise Bertrand, présidente des chambres de commerce du Québec, Jean-Claude Corbeil, secrétaire général de l'Académie des lettres du Québec, et Jacques Héripin, professeur émérite au département de démographie de l'UdeM.

Le Devoir

EN BREF

Le choix d'un couvre-chef

Brampton, Ontario — Un juge de la Cour de l'Ontario a statué hier que la loi sur le port du casque protecteur n'est pas discriminatoire envers un motocycliste de religion sikhe. Baljinder Badesha contestait une contravention de 110 \$ reçue parce qu'il ne portait pas de casque protecteur, en raison de son obligation religieuse de porter le turban. La Commission ontarienne des droits et libertés était intervenue en sa faveur,

affirmant que le Code de la route ontarien était discriminatoire à l'endroit de M. Badesha. Le juge James Blacklock, de la Cour de l'Ontario, a rejeté cet argument. Il a expliqué que de permettre à M. Badesha et aux motocyclistes de religion sikhe de conduire une motocyclette sans casque mettrait une lourde responsabilité sur le gouvernement tout en limitant sa capacité à protéger les citoyens. La Colombie-Britannique et le Manitoba accordent déjà une telle exemption, tout comme le Royaume-Uni, Hong Kong et l'Inde. — *La Presse canadienne*



Une expédition sous haute tension à bord d'un convoi humanitaire vital pour les Somaliens ruinés par la guerre.

TV5
WWW.TV5.CA

THALASSA
SOMALIE, PATAGONIE, MAROC

CE SOIR 20h

Demain à l'émission :

L'entrepreneuriat et la gouvernance au féminin
La baisse du taux directeur de la Banque du Canada



François Rebello Richard Dorval

Investissez-vous?

Le magazine économique qui vous répond.

sur les ondes de CIBL 101,5 FM
samedi 11h

en partenariat avec
OPTION
RETRAITE

101,5
Radio-Montréal
www.cibl1015.com

ACTUALITÉS



Rapport de l'Office de la langue française

Le PQ constate un recul du français

«Il y a de nombreuses zones d'ombre dont il faut se préoccuper», dit Pauline Marois

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Il n'y a pas de quoi se réjouir en lisant les chiffres dévoilés mercredi par l'Office québécois de la langue française (OQLF), estime Pauline Marois; au contraire, la situation actuelle indique que le français fait du surplace, voire régresse au Québec.

Mme Marois a mentionné hier ne pas comprendre la réaction du gouvernement au controversé bilan quinquennal de l'OQLF. La ministre Christine St-Pierre avait qualifié la veille le rapport d'«en-couragement», une preuve que «le français est en progression au Québec».

C'est plutôt le contraire, dit Mme Marois. «Il y a de nombreuses zones d'ombre [dans le rapport] dont il faut se préoccuper, a-t-elle lancé en conférence de presse hier, à Montréal. Il est néfaste d'occulter ou d'amoindrir certains constats. Mais de toute évidence, c'est ce à quoi s'est adonné le gouvernement Charest.»

Facteurs d'inquiétude

La lecture que fait le PQ du volumineux document de l'OQLF souligne quatre principaux facteurs d'inquiétude: le français comme langue d'usage est en baisse, les transferts linguistiques se font encore majoritairement vers l'anglais, le français n'est pas la langue de travail normale à Montréal, et plusieurs organismes gouvernementaux ou ministères n'ont pas leur certification de francisation.

«Le simple constat [de la diminution du français comme langue d'usage] aurait dû sortir le premier ministre de sa torpeur et le faire plonger dans le débat linguistique», croit Pauline Marois, qui a l'impression que Jean Charest «craint» ce débat.

Selon le chef péquiste, les données dévoilées mercredi lui «donnent raison quand [elle disait à l'automne] qu'il faut renforcer la loi 101. Nous accueillons de plus en plus de nouveaux arrivants qui connaissent déjà le français: or ça devrait se traduire par la francisation du Québec et de Montréal».

ce qui n'est pas — ou peu — le cas, dit-elle.

Le porte-parole du PQ en matière de langue, Pierre Curzi, juge que la situation commande des actions concrètes qui ne semblent pas être dans la mire du gouvernement, selon lui. «Il faut du concret, pas une espèce d'attitude un peu mollassonne comme celle que la ministre a eue hier.»

Le plan d'action annoncé par Mme St-Pierre a quelque chose de «pathétique», dit M. Curzi. «On connaît très bien les moyens d'améliorer la situation. On sait qu'il faut agir sur la langue de travail, l'accueil des immigrants, qu'il faut surveiller ce qui se passe au niveau des transferts linguistiques... On sait quelles mesures il faut prendre pour s'assurer que le français soit la vraie langue d'usage.»

Mais encore faut-il que le gouvernement pose des gestes et annonce ses intentions, dit Pauline Marois. «Il faut s'assurer qu'il y a des objectifs [de francisation] et qu'on les atteigne. C'est à l'État de déterminer quels seraient des objectifs sains de transferts linguistiques, par exemple. Et l'OQLF doit trouver les moyens de les appliquer.»

ADQ

Saisissant la balle au bond, le porte-parole de l'opposition officielle en matière de langue, François Benjamin, a demandé hier à Mme Marois de «changer son fusil d'épaule et d'appuyer l'ADQ pour réclamer un gel immédiat des seuils d'immigration».

M. Benjamin estime que le PQ ne peut plus «plaider l'ignorance» concernant l'impact de l'immigration sur la situation du français et que son appui donné cet automne à la décision du gouvernement d'augmenter le nombre de nouveaux arrivants doit être révisé.

La réponse de son homologue Pierre Curzi est venue rapidement: il a indiqué que la solution au problème actuel n'est sûrement pas «l'absurdité de l'ADQ qui dit qu'il faut couper l'immigration. On a besoin des immigrants, mais aussi de les franciser».

Le Devoir

Accès à l'école anglaise

La loi 104 devant la Cour suprême

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

La constitutionnalité de la loi 104 sera finalement mise à l'épreuve par la Cour suprême. Le tribunal a indiqué hier qu'il acceptait de se pencher sur le dossier de la controversée disposition qui vise à colmater une brèche de la loi 101.

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2002, la loi 104 venait bloquer l'accès à un chemin de traverse permettant à des enfants francophones de fréquenter l'école anglaise. Il suffisait pour les parents d'envoyer leur enfant un an dans une école privée anglaise non subventionnée. Dès la deuxième année, l'enfant pouvait alors intégrer une école anglaise publique, puisqu'il avait fait la majorité de sa scolarité en anglais...

Ce détour astucieux permettait aussi aux frères et aux sœurs du premier rejeton (ainsi qu'à leurs descendants) d'avoir accès à l'école anglaise subventionnée. Quelque 4000 enfants auraient profité de ce trou dans la loi 101 entre 1997 et 2002.

En août dernier, à la suite d'un recours intenté par 26 familles, la Cour d'appel a jugé que la loi 104 contrevient à la Charte canadienne des droits et libertés. La Cour supérieure et le Tribunal administratif avaient rejeté ce même argument dans le passé.

À la demande du Procureur général du Québec, le jugement de la Cour d'appel a toutefois été suspendu peu après par le juge André Rochon. La cour désirait ainsi per-

mettre à l'État d'aller au bout de ses recours sans que des enfants subissent les contrecoups d'une décision qui aurait pu les obliger à changer d'école.

Soutenu par les deux partis d'opposition, le gouvernement Charest a à ce moment demandé à la Cour suprême de trancher au sujet du dossier. L'acceptation de la requête fait en sorte que le dossier est maintenant officiellement ouvert.

Hier, l'avocat Brent Tyler, qui représente les 26 familles, a indiqué au Devoir qu'il s'attend à ce que le processus total prenne environ deux ans à partir de maintenant. «Nous ne sommes pas surpris, même si mes clients sont un peu déçus. Nous savions que c'était une cause d'importance nationale. Elle pourrait d'ailleurs s'appliquer aux enfants francophones du reste du Canada, puisqu'on parle d'une disposition de la Charte qui s'applique à toutes les minorités de langues officielles.»

M. Tyler déposera dans les prochains jours un appel devant la Cour suprême pour demander la suspension rapide du jugement Rochon, de façon à permettre aux familles concernées d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise dès maintenant.

La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, a mentionné que le gouvernement était satisfait de la décision de la Cour suprême d'entendre la cause. Aucun autre commentaire ne sera fait tant que le dossier demeure actif devant les tribunaux.

Le Devoir

ÉDUCATION

Les francophones nourrissent la croissance du réseau anglais

Le réseau français, lui, est frappé de plein fouet par la crise démographique

La population de langue anglaise a beau diminuer au Québec, les établissements d'enseignement en anglais, tous niveaux confondus, sont de plus en plus fréquentés, nous révèlent les statistiques dévoilées en vrac cette semaine par l'Office de la langue française du Québec.

CLAIRANDRÉE CAUCHY

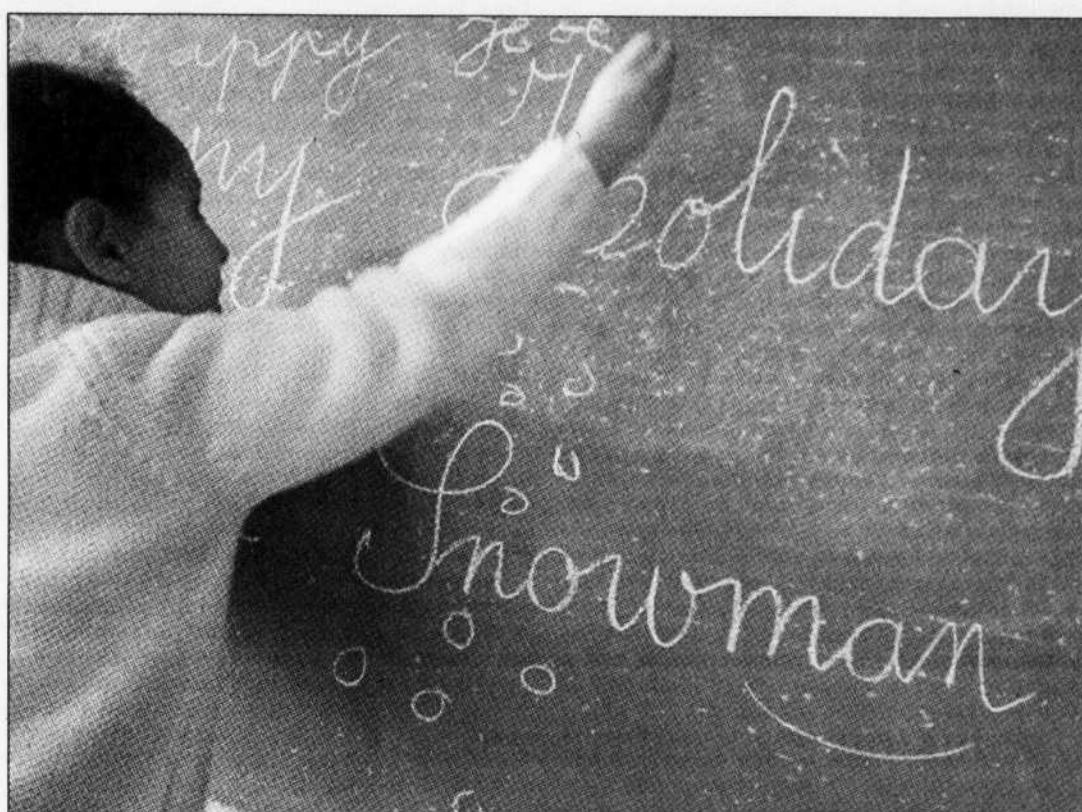
Le réseau de l'éducation de langue anglaise a le vent dans les voiles depuis les années 1990. La croissance du nombre d'élèves dans les écoles primaires et secondaires ainsi que dans les cégeps anglais s'explique par la plus grande fréquentation des francophones et, dans une moindre mesure, des allophones.

Voilà un des constats qu'on peut tirer de l'analyse des données publiées dans le fameux Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec, rendu public mercredi par l'Office de la langue française.

Alors que le secteur français est frappé de plein fouet par la décroissance démographique, le secteur anglais connaît une augmentation de clientèle. Au primaire et au secondaire, les effectifs des écoles françaises ont chuté de 4,8 % entre 1992 et 2002 tandis que ceux des écoles anglaises ont augmenté de 10,6 %. La tendance s'observe aussi au collégial, où les cégeps français ont vu leur clientèle fondre de 18,1 % entre 1995 et 2004 tandis que celle des collèges anglais augmentait de 1,7 % (4 % de plus depuis 2000).

Ces données se répercutent également sur le poids relatif des secteurs français et anglais. Au primaire et au secondaire, la proportion d'élèves dans le réseau français a diminué de 1,4 point de pourcentage entre 1992 et 2002, au profit du réseau anglais. Ainsi, 89 % des élèves fréquentaient une école française en 2002 et 11 % une école anglaise.

Au collégial, la proportion d'étudiants inscrits au secteur français est passée de 83,3 % en 1995 à 82,2 % en 2004 tandis que celle des collégiens inscrits au secteur anglais passait de 14,6 % à 16,6 % (les autres collégiens fréquentaient des programmes où



ARCHIVES AGENCE FRANCE-PRESSE

Les statistiques démontrent clairement que les francophones viennent grossir les rangs du réseau d'enseignement anglophone.

l'enseignement était mixte).

À cause des francophones

Professeur de sciences de l'éducation à l'Université du Montréal, Jean-Pierre Proulx constate que la croissance des réseaux anglais est principalement attribuable à la hausse de fréquentation de la part des francophones. «Il y a plus de monde à l'école anglaise qu'il y en avait. Cela avait déjà été remarqué par le président de la Société Saint-Jean-Baptiste il y a quelque temps. Il pensait que c'étaient des immigrants qui retournaient la loi 101. Mais en réalité, on voit maintenant l'explication: ce sont les francophones qui vont plus à l'école anglaise que jadis. C'est quand même étonnant», affirme M. Proulx.

Le nombre d'élèves de langue maternelle française fréquentant l'école anglaise a presque doublé entre 1992 et 2002, passant de 10 822 à 20 413, tandis que la clientèle allophone diminuait de 2,4 % et que la clientèle allophone augmentait de 20 %. Plusieurs hypothèses peuvent être élaborées pour expliquer cette tendance alors que la loi 101 réserve la fréquentation des écoles anglaises à la minorité anglo-

phone. Il peut par exemple s'agir d'élèves issus de mariages mixtes, dont un des parents a fréquenté l'école anglaise, ou encore d'élèves originaires du Canada anglais ou un parent a étudié en anglais.

Quoi qu'il en soit, on note entre 1992 et 2005 une augmentation de 10 % du nombre d'enfants admissibles à l'enseignement en anglais en vertu de la loi 101, pour un total de 127 574 élèves. Là encore, le nombre d'élèves de langue maternelle anglaise est en décroissance tandis que celui de langue maternelle française ou tierce est en hausse. On constate cependant qu'un plus grand nombre d'enfants ayant le droit de fréquenter l'école anglaise sont dans les faits inscrits dans le réseau français (en hausse de 28 %).

Au collégial, on constate aussi une augmentation de deux points de pourcentage du nombre de diplômés du réseau français (peu importe leur langue maternelle) ayant opté pour le cégep en anglais entre 1995 et 2005 (de 5,8 % à 7,9 %).

On observe cependant depuis 2001 que les allophones diplômés du secondaire français ont de moins en moins tendance à s'ins-

crire au cégep en anglais. C'était le choix de 39,5 % d'entre eux, comparativement à 45,8 % en 2001.

Universités

Les universités anglaises ne sont pas en reste. Si toutes les universités québécoises ont connu une croissance de leurs effectifs de 9,4 % entre 1995 et 2003, l'augmentation a été encore plus marquée dans les universités anglaises, soit 12,1 %.

On observe par ailleurs que les étudiants de langue maternelle française sont sous-représentés dans les universités par rapport au poids relatif de la population québécoise de langue française.

On constate également une très légère hausse du nombre de francophones dans les universités anglaises, soit de 5,9 % en 1995 à 6,2 % en 2003. Le phénomène inverse s'observe chez les anglophones, moins nombreux à opter pour le français à l'université. Les allophones sont quant à eux plus nombreux à poursuivre leurs études universitaires en français (la proportion passe de 47 % à 50,7 %).

Le Devoir

Rapport du commissaire fédéral à l'environnement

Bleu ou rouge, le gouvernement n'est jamais assez vert

ISABELLE RODRIGUE

Ottawa — Peu importe qu'il passe du bleu au rouge en fonction du parti élu à la tête du pays, le gouvernement fédéral n'est visiblement pas encore assez vert, souligne un rapport déposé aux Communes hier.

En dépit des améliorations apportées au cours des années et des préoccupations grandissantes du public pour les questions environnementales, le gouvernement échoue en matière de protection de l'environnement, se désole le commissaire à l'environnement, Ron Thompson.

Il dresse un «tableau décevant» pour neuf des quatorze secteurs analysés par son équipe qui effectuait un suivi de recommandations déjà formulées par le passé à la suite de vérifications. Le verdict est clair: malgré des promesses, Ottawa a fait fi de la majorité des recommandations du commissaire.

«Dans chaque cas, nous observons un manque d'engagement de

la haute direction et un financement souvent inadéquat», peut-on lire dans le rapport.

Le constat est alarmant dans le domaine de la protection des écosystèmes, où les exemples sont frappants.

«Selon le gouvernement, la détérioration et la perte des habitats est la plus grande menace pour les plantes et les animaux du Canada», a déclaré M. Thompson en conférence de presse. Le gouvernement s'est engagé il y a plusieurs années à s'attaquer à ces questions, mais il n'a pas tenu ses engagements.»

Ainsi, les preuves sont faites que les espèces aquatiques envahissantes ont des impacts économiques et environnementaux majeurs, mais le gouvernement tarde à mettre en place des mesures pour prévenir la contamination, stopper la propagation ou encore éradiquer les espèces non désirées en eaux canadiennes.

Même les risques posés par ces voyageurs illicites des mers «n'ont pas été adéquatement évalués ni efficacement gérés». De 160 espèces

envahissantes identifiées en 2002 dans les Grands Lacs seulement, leur nombre est passé à 185.

«Ces espèces arrivent au pays plus rapidement que le gouvernement ne peut les évaluer», a constaté M. Thompson en conférence de presse.

La vérification permet aussi de constater que les aires fédérales protégées ne sont pas surveillées suffisamment et l'Environnement Canada reconnaît ne pas leur consacrer les ressources humaines et financières nécessaires pour les préserver.

Le rapport cite comme exemple la réserve nationale de Cap-Tourmente dans la région de Québec. «On y fait la surveillance des oiseaux migrateurs, mais les données sur les végétaux, les mammifères et les poissons de ce site sont toujours incomplètes», note-t-on.

De plus, les 389 espèces en péril, malgré l'adoption d'une loi en 2002, ne sont toujours pas répertoriées dans un inventaire détaillé comportant des données sur le nombre et la répartition de chaque

espèce. Et seulement 55 des 228 espèces en péril pour lesquelles des programmes de rétablissement devaient avoir été élaborés avant juin 2007 ont fait l'objet d'un tel exercice.

«Le gouvernement viole sa propre loi», a souligné M. Thompson.

Et l'avenir n'est pas plus rassurant. En 2001, le commissaire à l'environnement mettait en garde les autorités contre les sérieux problèmes que pourraient causer les poissons génétiquement modifiés dans la nature. La sonnette d'alarme a résonné dans le vide.

De façon générale, le gouvernement a beau promettre des solutions, les engagements ne demeurent que «de belles paroles», a résumé Ron Thompson.

Le rapport note aussi que le gouvernement, l'un des plus grands consommateurs du pays, a encore un «long chemin à parcourir» pour pouvoir se dire chef de file des pratiques vertes dans ses opérations quotidiennes.

La Presse canadienne



La chronique de Christian Rioux fait relâche aujourd'hui. Notre chroniqueur retrouvera sa place habituelle vendredi prochain.

Le Devoir

Sophie DOWNS M.Ps.
Psychologue clinicienne
T 514 861-0630

Adolescents - Adultes - Couples
20 ans d'expérience
Vieux-Montréal

Membre O.P.Q., R.C.P.O.S.S. et A.M.F.Q.

Des stratégies gagnantes

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

LES ACTUALITÉS

Les villes s'attaquent aux fluocompactes

FABIEN DEGLISE

À fin de contrer la prolifération des ampoules fluocompactes dans les dépotoirs, ces ampoules moins énergivores, certes, mais qui contiennent quelques milligrammes de mercure, la Fédération québécoise des municipalités (FMQ) a décidé de prendre les grands moyens. Comment? En mettant en place partout au Québec le premier réseau national de récupération de ces sources d'éclairage de plus en plus populaires, et ce, en passant, pour le moment du moins, par les petites municipalités qu'elle représente.

«Il y a urgence», a indiqué hier au Devoir Bernard Généreux, président de la FMQ, un regroupement de 924 municipalités régionales où vit environ 40 % de la population du Québec. «Ce type d'ampoules va se multiplier au Québec au cours des prochaines années et nous devons par tous les moyens nous assurer qu'après leur vie utile, elles n'entrent pas dans les filières de traitement des ordures ménagères.»

Baptisé RecyclFluo, ce programme de récupération vise donc à intercepter ces ampoules, qui contiennent près de cinq milligrammes de mercure, un métal liquide neurotoxique, avant qu'elles ne soient jetées à la poubelle, comme c'est souvent le cas. Cette interception doit se faire au moyen de boîtes spéciales distribuées sur demande dans l'ensemble des municipalités membres de la FMQ, a annoncé cet organisme hier.

«Pour que cela fonctionne, il faut que ces boîtes soient faciles d'accès dans des commerces, des espaces publics, des bâtiments municipaux. C'est la clé du succès d'une telle initiative», a ajouté M. Généreux.

Depuis deux ans, les ventes d'ampoules fluocompactes ont explosé au Canada, poussées par les préoccupations environnementales croissantes chez les consommateurs. Même si la pertinence de ces ampoules, dans le contexte énergétique québécois, est remise en question, les ménages en ont acheté près de 13 millions en 2006, contre 4,3 millions un an plus tôt.

L'initiative de la FMQ prend d'ailleurs de vitesse le gouvernement du Québec, qui souhaite adopter un règlement destiné à forcer les fabricants d'ampoules fluocompactes à disposer de leurs produits après leur vie utile. Ce «programme de responsabilité élargie des producteurs» devrait être dévoilé dans le courant de l'année.

Par ailleurs, en avril 2007, Ottawa avait annoncé la disparition des ampoules énergivores d'ici 2012. Cette mesure devrait accentuer la percée des ampoules fluocompactes, considérées comme des déchets dangereux après usage, dans les résidences et les entreprises du Québec. En effet, alors qu'elles épargnent l'environnement en réduisant la pression sur les centrales électriques, ces ampoules le menacent tout de même avec le mercure qu'elles contiennent.

Le Devoir

«L'A-25 n'est pas la bonne solution»

Des péages sur tous les ponts de l'île de Montréal seraient plus efficaces, selon les ingénieurs de l'État, qui joignent leur voix à celle des écologistes

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

L'installation de péages sur les ponts qui donnent accès à la métropole pourrait décongestionner les grandes artères beaucoup plus efficacement que la construction du pont de l'A-25, qui va plutôt refouler les usagers en nombre croissant vers des routes alternatives qui, à leur tour, vont rapidement se congestionner.

C'est ce qu'a soutenu hier le président de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ), Michel Gagnon, à l'occasion d'une conférence de presse destinée à annoncer que cet organisme s'associe aux trois groupes qui s'approprient à déposer une demande d'injonction en Cour supérieure afin de faire arrêter les travaux de construction parce que ceux-ci ont fait l'objet d'une évaluation incomplète de leurs impacts et brimé le droit formel des citoyens d'en débattre devant une commission d'enquête indépendante.

Les ingénieurs gouvernementaux vont verser 10 000 \$ au financement de ce recours juridique. Selon André Porlier, porte-parole du Conseil régional de l'environnement, la campagne de financement par Internet (baptisée «25 \$ contre la 25») a rapporté plus de 6000 \$ en moins d'une semaine. L'objectif est d'amasser 30 000 \$, car le Conseil régional, Greenpeace et Equiterre ainsi

que les centrales syndicales qui les appuient n'avaient pas prévu que Québec lance les travaux avant que la poursuite sur leur légalité n'ait été tranchée.

L'APIGQ, dont la moitié des 1125 membres travaillent au ministère des Transports, estime sur la foi de leur expertise que la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a basé son jugement à propos de la justification de ce pont «sur des études incomplètes». On a notamment négligé une idée que Québec pourrait paraitre et que Montréal caresse aussi, soit d'installer des péages sur tous les ponts qui ceinturent l'île. Il pourrait en résulter une décongestion générale du réseau autoroutier beaucoup plus substantielle que celle qu'on espère de l'A-25, ont fait valoir les ingénieurs gouvernementaux, qui entendent mettre leur expertise au profit de la poursuite intentée par les écologistes.

Le porte-parole des ingénieurs gouvernementaux a d'ailleurs produit un extrait d'un rapport de la firme PB Consult pour le Bureau de mise en œuvre des PPP sur l'achalandage autoroutier autour de Montréal. Cette étude conclut que «des que l'A-25 est soumise au péage, les usagers se redirigent vers les routes alternatives et contribuent à les rendre ainsi plus congestionnées. Plusieurs infrastructures régionales importantes fonctionneront au-delà de leur capacité dans le futur. Seules les routes aux abords

des sections à péage bénéficient d'une légère remise en service». La construction de l'A-25 va entraîner un fort développement immobilier sur la rive nord, ce qui va accroître le nombre de voitures. Ces autos seront refoulées vers les ponts Charles-de-Gaulle et Pie-IX à raison de 30 000 véhicules par jour lorsque le pont de l'A-25 sera équipé de péages, précise la société PB Consult.

«L'A-25, a ajouté Michel Gagnon, n'est pas la bonne solution, pas plus que les PPP ne sont l'option la moins coûteuse», d'autant plus que le lancement de ce projet risque de «contribuer à une surchauffe de l'industrie de la construction» avec le programme majeur de restauration des routes, des ponts et des viaducs du Québec.

A son avis, il est «totalement irréaliste de prétendre, comme l'a fait le ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, que le Québec fera des économies de 226 millions sur un projet de 484 millions». Au contraire, l'APIGQ estime qu'un projet dirigé par le ministère des Transports coûtera 186 millions aux Québécois alors qu'un projet en PPP va coûter 236 millions aux contribuables, déduction faite des revenus de péage dans les deux scénarios.

Le Devoir

EN BREF

Racisme en prison: bientôt un programme québécois

Les agents des services correctionnels suivront bientôt un programme de formation qui comprendra un volet en matière de harcèlement, a indiqué hier le cabinet du ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis. Le programme est actuellement en chantier et viendra combler le vide qui existe dans la formation des agents québécois (au fédéral, un programme similaire existe déjà). Cette semaine, le Tribunal des droits de la personne a rendu un jugement très sévère envers le système carcéral québécois, à la suite du dépôt d'une plainte de Jean-Ulrick Pavilus. Cet agent d'origine haïtienne a subi de nombreux comportements de racisme et de harcèlement de la part de ses ex-colègues. Refusant de commenter directement le jugement du Tribunal, M. Dupuis a réitéré dans un communiqué envoyé au Devoir qu'il «condamne toute forme de racisme et de harcèlement» et que le ministère applique déjà le Programme de prévention et de règlements des situations de harcèlement au travail, qu'il viendra bonifier avec le nouveau programme. Toutefois, le ministère n'a pas indiqué s'il entend porter en appel le jugement concernant M. Pavilus. - Le Devoir

Schreiber débouté en Cour suprême

Ottawa — La Cour suprême du Canada refuse de réviser l'ordonnance d'extradition du Germano-Canadien Karlheinz Schreiber. Le marchand d'armes doit faire face dans son pays natal à des accusations de fraude, d'évasion fiscale et de corruption. Malgré cette défaite devant la plus haute instance judiciaire au pays, M. Schreiber pourra demeurer au Canada puisque le gouvernement fédéral a suspendu son extradition, le temps que l'homme d'affaires puisse participer aux travaux d'une commission d'enquête publique qui examinera ses liens avec l'ancien premier ministre conservateur Brian Mulroney. Le ministre fédéral de la Justice, Rob Nicholson, a en effet déjà avisé les avocats de Schreiber qu'il pourra demeurer au pays jusqu'à ce qu'il témoigne lors de l'enquête publique promise sur l'affaire Mulroney-Schreiber par le premier ministre Stephen Harper. Dans une entrevue accordée à CBC hier, tout juste avant la publication de la décision de la Cour suprême, Schreiber avait exprimé l'espoir qu'une éventuelle enquête publique puisse avoir les pouvoirs juridiques nécessaires pour aller au fond de cette affaire. - La Presse canadienne

Diane Bellemare sera candidate de l'ADQ

L'Action démocratique du Québec, qui a annoncé hier la candidature de Diane Bellemare, espère réaliser une première percée sur l'île de Montréal lors des élections complémentaires dans les circonscriptions de Pointe-aux-Trembles et de Bourget. Le chef Mario Dumont s'est déplacé dans l'est de la métropole pour appuyer la candidature dans Pointe-aux-Trembles de la conseillère économique de son parti et ex-présidente du Conseil du patronat, Mme Bellemare, qui avait été candidate de l'ADQ en 2003, a été présidente et directrice générale de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM), en plus d'avoir présidé la Commission des partenaires du marché du travail entre 1994 et 1999. Selon M. Dumont, cette candidature de qualité qui s'ajoute à celle de Denis Mondor, ex-bâtonnier du Québec, dans la circonscription de Bourget, démontre que l'ADQ déploie les efforts nécessaires pour faire élire un premier député sur l'île de Montréal. «Alors que certains se demandaient jusqu'à quel point on allait mettre du sérieux, on répond d'une façon non équivoque. On va être là dans les élections partielles, et on va être là forts», a-t-il commenté, au cours d'un entretien téléphonique. - La Presse canadienne

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE
Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi
Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340
Sur Internet: www.ledevoir.com/avis.html • www.ledevoir.com/offres.html
Courriel: avisdev@ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.
En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS PUBLIC. CANADA. PROVINCE DE QUÉBEC. DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR PETITES CREANCES. NO: 500-32-105901-076. Mahrokh Mansouri, Partie Demanderesse, -vs- Daniel Baillargeon, Partie Défenderesse. Le 20ème jour de mars 2008, à 10h00, au 11509, Valade, Montréal-Nord, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: 2 vélos de montagne, 1 télévision écran plat, 2 ordinateurs complet, 1 lot de 200 cd et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: Guy Gaucher, huissier du district de Longueuil, MICHEL GAUCHER, HUISSIER DE JUSTICE, 577, rue Notre-Dame bur. 252, Repentigny, Qc, J6A 2T6. Tél.: (450) 654-6511.

AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. CANADA. PROVINCE DE QUÉBEC, COUR FÉDÉRALE, No: GST-3823-04. LOI SUR LA TAXE D'ACCISE REPR. SOUS MINIS TRE DU REVENU DU QUÉBEC. Partie demanderesse, GROUPE ROUSSEAU INC. Partie défenderesse, AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. PRENEZ AVIS que le 19/03/2008 à 10:00 AU: 128-A, ST-PIERRE, ST-CONSTANT, District de LONGUEUIL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GROUPE ROUSSEAU INC, saisis en cette cause, soit: Remorques, tracteurs, conteneurs, chariot élévateur, équipement pour travailler le métal, etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. Longueuil, ce 05 mars 2008. HUGO PHILIPPE, huissier de justice, AS PHILIPPE, TREMBLAY, DION & ASSOCIÉS, HUISSIERS, N.D. 202030155 Philippe & Associés, Huissiers, 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec, J7R 2P5, Tél.: (450) 491-7575, Fax: (450) 491-3418.

AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. CANADA. PROVINCE DE QUÉBEC, COUR FÉDÉRALE, No: GST-3823-04. LOI SUR LA TAXE D'ACCISE REPR. SOUS MINIS TRE DU REVENU DU QUÉBEC. Partie demanderesse, GROUPE ROUSSEAU INC. Partie défenderesse, AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. PRENEZ AVIS que le 19/03/2008 à 10:00 AU: 128-A, ST-PIERRE, ST-CONSTANT, District de LONGUEUIL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GROUPE ROUSSEAU INC, saisis en cette cause, soit: Remorques, tracteurs, conteneurs, chariot élévateur, équipement pour travailler le métal, etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. Longueuil, ce 05 mars 2008. HUGO PHILIPPE, huissier de justice, AS PHILIPPE, TREMBLAY, DION & ASSOCIÉS, HUISSIERS, N.D. 202030155 Philippe & Associés, Huissiers, 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec, J7R 2P5, Tél.: (450) 491-7575, Fax: (450) 491-3418.

Faites marcher votre cerveau, il a besoin d'exercice!
Améliorez la santé de votre cerveau durant votre vie et aider à réduire votre risque d'être atteint de la maladie d'Alzheimer en mettant votre cerveau au défi chaque jour - solutionnez des jeux de lettres ou posez des gestes de votre main moins dominante!
Visitez le www.alzheimer.ca ou communiquez avec votre société Alzheimer régionale.
Société Alzheimer

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux
Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence
Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que Gestion Tembec Inc. / Tembec Holdings Inc. a l'intention de déposer auprès du Registraire des entreprises du Québec une demande de dissolution.
Montréal, Québec, ce 5 mars 2008
Osiar, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Procureurs de la Compagnie

AVIS PUBLIC. CANADA. PROVINCE DE QUÉBEC. DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR PETITES CREANCES. NO: 500-32-105901-076. Mahrokh Mansouri, Partie Demanderesse, -vs- Daniel Baillargeon, Partie Défenderesse. Le 20ème jour de mars 2008, à 10h00, au 11509, Valade, Montréal-Nord, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de: 2 vélos de montagne, 1 télévision écran plat, 2 ordinateurs complet, 1 lot de 200 cd et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: Guy Gaucher, huissier du district de Longueuil, MICHEL GAUCHER, HUISSIER DE JUSTICE, 577, rue Notre-Dame bur. 252, Repentigny, Qc, J6A 2T6. Tél.: (450) 654-6511.

AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. CANADA. PROVINCE DE QUÉBEC, COUR FÉDÉRALE, No: GST-3823-04. LOI SUR LA TAXE D'ACCISE REPR. SOUS MINIS TRE DU REVENU DU QUÉBEC. Partie demanderesse, GROUPE ROUSSEAU INC. Partie défenderesse, AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. PRENEZ AVIS que le 19/03/2008 à 10:00 AU: 128-A, ST-PIERRE, ST-CONSTANT, District de LONGUEUIL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GROUPE ROUSSEAU INC, saisis en cette cause, soit: Remorques, tracteurs, conteneurs, chariot élévateur, équipement pour travailler le métal, etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. Longueuil, ce 05 mars 2008. HUGO PHILIPPE, huissier de justice, AS PHILIPPE, TREMBLAY, DION & ASSOCIÉS, HUISSIERS, N.D. 202030155 Philippe & Associés, Huissiers, 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec, J7R 2P5, Tél.: (450) 491-7575, Fax: (450) 491-3418.

AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. CANADA. PROVINCE DE QUÉBEC, COUR FÉDÉRALE, No: GST-3823-04. LOI SUR LA TAXE D'ACCISE REPR. SOUS MINIS TRE DU REVENU DU QUÉBEC. Partie demanderesse, GROUPE ROUSSEAU INC. Partie défenderesse, AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. PRENEZ AVIS que le 19/03/2008 à 10:00 AU: 128-A, ST-PIERRE, ST-CONSTANT, District de LONGUEUIL, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GROUPE ROUSSEAU INC, saisis en cette cause, soit: Remorques, tracteurs, conteneurs, chariot élévateur, équipement pour travailler le métal, etc. CONDITIONS: ARGENT OU CHEQUE VISE. Longueuil, ce 05 mars 2008. HUGO PHILIPPE, huissier de justice, AS PHILIPPE, TREMBLAY, DION & ASSOCIÉS, HUISSIERS, N.D. 202030155 Philippe & Associés, Huissiers, 165, rue Du Moulin, St-Eustache, Québec, J7R 2P5, Tél.: (450) 491-7575, Fax: (450) 491-3418.

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux
Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence
Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
PRENEZ AVIS que Gestion Tembec Inc. / Tembec Holdings Inc. a l'intention de déposer auprès du Registraire des entreprises du Québec une demande de dissolution.
Montréal, Québec, ce 5 mars 2008
Osiar, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Procureurs de la Compagnie

Météo Média
Lever du soleil: 6h21
Coucher du soleil: 17h50
Sept-Îles -2/-13
Gaspé -2/-4
Baie-Comeau 0/-9
Saguenay 0/-15
Québec 1/-5
Trois-Rivières 1/-6
Montréal 2/-6
Sherbrooke 6/-1
Gatineau 1/-6

Canada
Edmonton Sol 5/-5
Moncton Sol 5/-1
Saint-Jean Sol 4/0
Toronto Nei -4/-7
Vancouver Plu 10/5
Winnipeg Sol -14/-15
Demain
Auj. Var 3/-5
Mel 2/-3
Plu 5/3
Nei -4/-1
Sol 8/4
Nei -8/-15
Le Monde
Londres Ave 11/6
Los Angeles Sol 23/8
Mexico Sol 22/6
New York Nua 9/5
Paris Nua 10/3
Tokyo Plu 9/8
MétéoMédia 2007

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux
Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence
Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

George Koumbarakos, 2 Restaurants 101, avenue Philippe Van Cleemput et al. pour vendre: dont 1 sur terrasse Fairmount Montréal (Québec) H2T 2M4
4373375 Canada Inc. 2 Bars dont 1 sur terrasse 500, McMillan Dorval (Québec) H9P 0A2
5453872 Canada Inc. Permis additionnel: 245, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H2X 1X7
9189-8528 Québec Inc. 3766, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1X6
6836682 Canada Inc. 1 Bar avec autorisation de danse et spectacles sans nudité 7159, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3R 2M2
Stuzhichi Inc. 1 restaurant pour vendre 358, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1C7
6846432 Canada Inc. 1 Bar (suite à une cession) 20, rue Prince-Arthur Ouest Montréal (Québec) H2X 1S3
Servisair Inc. 1 Bar 975, boul. Roméo Vachon Nord 72505 Dorval (Québec) H4Y 1H1

Prévisions des écoliers
Aussi sur meteomedia.com
Et par courriel
Météo Média

LE MONDE

Le « marchand de mort »
est arrêté en ThaïlandeLe trafiquant Viktor Bout vendait des
armes à des organisations terroristes

Washington — Le Russe Viktor Bout, qui personnifiait le trafiquant d'armes international, malin et insaisissable dans un monde globalisé, a été arrêté hier dans un hôtel de Bangkok.

Viktor Bout et un de ses complices sont accusés de «complot en vue de procurer du soutien matériel à une organisation terroriste», a annoncé un communiqué du procureur général américain.

Il fournissait des armes à plusieurs organisations terroristes et «cela durait depuis un moment», a déclaré Rogene Waite, une porte-parole de la DEA.

Viktor Bout, décrit comme un «marchand de mort» dans un livre sur sa vie, a été interpellé dans un hôtel de luxe à Bangkok à la suite d'un mandat d'arrêt émis par un tribunal thaïlandais pour tentative de tuerie, a annoncé la police thaïlandaise.

Ancien officier de l'armée de l'air soviétique, Viktor Bout, né au Tadjikistan il y a 41 ans, était recherché par Interpol pour avoir violé des embargos de l'ONU contre plusieurs pays, notamment en Afrique.

Il a été accusé d'avoir fourni en armes le chef de guerre du Liberia Charles Taylor, des rebelles congolais ainsi que les talibans et al-Qaïda en Afghanistan jusqu'à la veille du 11-Septembre.

Dans plusieurs rapports d'enquête, l'ONU a dénoncé Viktor Bout comme un pionnier d'une mondialisation mafieuse, d'un trafic sans frontières, se jouant des États et de leurs législations. Sa vie a inspiré le personnage joué par l'acteur américain Nicolas Cage dans le film *Lord Of War*.

«Il est maintenant sous la garde de la division de la répression de la criminalité», a déclaré un responsable thaïlandais, ajoutant: «Nous allons engager des poursuites contre lui ici avant de l'extrader pour un procès dans un autre pays, vraisemblablement les États-Unis.»

«Nous l'avons suivi pendant des mois. Il vient de revenir en Thaïlande aujourd'hui», a encore indiqué l'officier de police.

SUKREE SUKPLANG REUTERS
Viktor Bout hier à Bangkok.

La Russie pourrait aussi demander l'extradition de Bout, a indiqué une source au sein des forces de l'ordre russes, selon laquelle il est suspect dans de nombreuses enquêtes criminelles en Russie.

Le Trésor américain a annoncé en mars 2007 avoir pris des sanctions contre des entreprises et des individus accusés d'alimenter la guerre en République démocratique du Congo (RDC) par le biais du trafic d'armes et d'or. Sur les sept entreprises visées, trois sont liées à Viktor Bout.

L'hebdomadaire britannique *Sunday Times* a pour sa part révélé le 17 février 2002 que, selon les services britanniques du renseignement (MI6), Viktor Bout est notamment soupçonné d'avoir fourni al-Qaïda en armes. Le sous-secrétaire au Foreign Office de l'époque Peter Hain avait ainsi lancé une campagne contre Viktor Bout, l'accusant de fournir des rebelles angolais et serra-léonais en armes en échange de diamants. C'est lui qui a surnommé «marchand de mort».

En Belgique, la justice a lancé contre lui un mandat d'arrêt à la suite de l'arrestation de plusieurs de ses lieutenants pour trafic de fausse monnaie.

Agence France-Presse

Petite explosion
à Times Square

New York — Une petite explosion due à un engin explosif de faible intensité s'est produite tôt hier matin dans le quartier de Times Square, à New York, près d'un immeuble abritant un centre de recrutement militaire, sans faire de victime, ont indiqué les autorités locales.

L'explosion ne semble pas être un acte terroriste «mais les enquêtes sont encore en cours», a dit la porte-parole de la Maison-Blanche, Dana Perino.

Le département américain de la Sécurité intérieure a déclaré qu'il ne disposait à ce stade d'aucune information laissant penser à une «menace imminente» aux États-Unis après l'explosion.

La police a bouclé hier une partie de Times Square, un des carrefours les plus importants de Manhattan, célèbre pour ses écrans géants.

L'explosion a été causée par un engin explosif «de faible intensité

contenu dans une boîte de munitions», a déclaré un responsable de la police, Ray Kelly. «Ce n'était pas un engin particulièrement sophistiqué», a-t-il dit, «mais ce type d'explosif peut certainement causer des blessures et même être meurtrier».

Un homme circulant à bicyclette, «portant une cagoule et des vêtements sombres et transportant un sac à dos», a été vu par un témoin. Il est soupçonné d'avoir jeté l'engin explosif, a ajouté l'officier de police.

«Le fait que le centre de recrutement semble délibérément visé est insultant pour les hommes et les femmes en uniforme dans le monde qui se battent pour défendre nos libertés», a déclaré le maire de New York.

La fenêtre du bureau de recrutement, cible de nombreuses manifestations contre les guerres en Irak et en Afghanistan, a été brisée par l'explosion, qui a également endommagé une porte.

Agence France-Presse

EN BREF

Kenya: session
parlementaire
ouverte

Nairobi — Le président kényan Mwai Kibaki a ouvert hier une session du Parlement qui sera chargée la semaine prochaine de la mise en œuvre de l'accord de coalition signé entre le gouvernement et l'opposition, pour sortir le pays d'une crise post-électorale majeure et sanglante. Cet accord de partage du pouvoir, arraché sous pression internationale au terme de plus d'un mois de pourparlers tenus, a été signé le 28 février par M. Kibaki et l'opposant Raila Odinga, et vise à mettre fin à l'une des pires crises du Kenya depuis son indépendance en 1963. Plus de 1500 personnes sont mortes, environ 300 000 déplacées, et l'économie du pays durement frappée dans cette crise née de la contestation par M. Odinga de la réélection de M. Kibaki lors de la présidentielle du 27 décembre, entachée de graves irrégularités. L'ouverture jeudi de cette session du Parlement, issu des législatives éga-

lement organisées le 27 décembre, était très attendue par les Kényans qui y voient un certain retour à la normale dans le fonctionnement des institutions du pays. — AFP

42 morts à Bagdad

Bagdad — L'explosion de deux bombes à quelques minutes d'intervalle a fait 42 morts et 120 blessés hier dans le centre de Bagdad, a annoncé un porte-parole des services de sécurité irakiens. Ces attentats ont visé un secteur commerçant du quartier de Karrada, dans le centre de la capitale irakienne. Des dizaines de vitrines ont été endommagées et une douzaine d'ambulances sont arrivées sur les lieux, a rapporté un témoin. Lundi, deux bombes avaient explosé dans le centre et l'est de Bagdad, tuant 19 personnes, malgré le renforcement de la sécurité à l'occasion de la visite du président iranien, Mahmoud Ahmadinejad. En février, deux femmes kamikazes avaient tué une centaine de personnes en activant leurs explosifs sur des marchés bondés de la capitale. — Reuters

Un institut talmudique a été visé

Un attentat fait huit morts à Jérusalem

Jérusalem — Huit étudiants israéliens d'un institut d'études talmudiques de Jérusalem-Ouest ont été tués par balles hier soir dans un attentat perpétré par un Palestinien qui a également fait neuf blessés, selon un bilan de sources médicales et policières.

Le Conseil de sécurité des Nations unies devait tenir dès hier soir une réunion d'urgence à la suite de cet attentat meurtrier, rapidement condamné par les États-Unis, la France et l'Espagne.

Outre les huit Israéliens tués, âgés de 15 ans et 16 ans, l'auteur de l'attentat, un habitant de Jérusalem-Est, a été abattu après l'attentat, qui s'est produit dans le quartier de Kyriat Moshé. Trois des blessés, également des adolescents, étaient dans un état grave, a-t-on indiqué de sources hospitalières.

«Le terroriste est arrivé avec un paquet à la main, il en a sorti une arme et s'est mis à tirer, tuant huit étudiants de la yechiva et en blessant neuf autres», a déclaré le chef de la police du district de Jérusalem, Aharon Franco. «Il est entré dans le bâtiment et a tiré. Nous n'avons aucune information sur l'éventualité d'une telle opération», a-t-il ajouté.

Des informations faisant plus tôt état d'un second terroriste ayant participé à l'attentat et ayant été tué ont été démenties par des responsables de la police israélienne. De même ont été démenties les informations selon lesquelles un assaillant portait une ceinture explosive.

RONEN ZVULUN REUTERS
Les policiers ont rapidement investi l'institut talmudique.

Un porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères, Arie Mekel, a affirmé que l'auteur de l'attentat avait voulu «tuer les chances de paix».

Le président palestinien Mahmoud Abbas a condamné l'attentat. «Nous condamnons toutes les attaques visant des civils, qu'elles soient palestiniennes ou israéliennes», a-t-il dit dans un communiqué.

De son côté, un porte-parole du Hamas, Abou Zouhri, a qualifié l'at-

tentat d'«attaque héroïque» en réponse «aux crimes» d'Israël. Il n'a cependant pas revendiqué au nom du mouvement islamiste la responsabilité de l'attentat.

A Beyrouth, la chaîne du Hezbollah libanais a affirmé hier soir qu'un groupe jusqu'à présent inconnu, les «Kataeb Ahrar el-Jailil-Groupe du martyr Imad Moughnieh et les martyrs de Gaza», avait revendiqué l'attaque à Jérusalem-Ouest. La chaîne de la for-

mation chiite, selon laquelle «la résistance palestinienne a frappé au cœur d'Israël», n'a toutefois donné aucun détail sur ce groupe, qui porte le nom de son dirigeant militaire principal, assassiné le 12 février à Damas.

À l'annonce de l'attentat, des manifestations de joie ont éclaté dans la bande de Gaza, selon des témoins, notamment dans le camp de Jabalya, récent théâtre d'une opération meurtrière israélienne, ainsi que dans des camps palestiniens au Liban.

La secrétaire d'État américaine Condoleezza Rice a dit estimer à Bruxelles que cet attentat était un «acte de terreur et de perversion». La France et l'Espagne ont également condamné l'attentat.

Le précédent attentat perpétré à Jérusalem remontait au 22 février 2004, lorsqu'une bombe humaine palestinienne avait tué huit Israéliens à bord d'un autobus.

Peu après l'attentat à Jérusalem-Ouest, quatre combattants palestiniens membres des Brigades al-Qods, la branche armée du Jihad islamique, ont été tués dans un raid aérien israélien dans le sud de la bande de Gaza, selon une source médicale palestinienne.

La police israélienne a mis ses forces en état d'alerte dans tout le pays, notamment à Jérusalem-Est, en prévision des prières du vendredi sur l'esplanade des Mosquées.

Agence France-Presse
et Reuters

OTAN

La Grèce bloque
l'entrée de
la Macédoine

Bruxelles — La Grèce a maintenu hier son veto à l'entrée éventuelle de la Macédoine au sein de l'OTAN et continuera à le faire tant que son différend vieux de 17 ans avec l'ex-république yougoslave, qui porte sur son nom, n'aura pas été réglé.

«La Grèce soutient la candidature de l'Albanie et de la Croatie» à l'Alliance, mais «en ce qui concerne l'ancienne république yougoslave de Macédoine, malheureusement, la politique irrédentiste et nationaliste de ce pays ne nous permet pas d'avoir la même position», a déclaré la ministre grecque des Affaires étrangères, Dora Bakoyannis.

Tant que la Macédoine aura cette attitude, «cela constituera un obstacle à son ambition d'appartenir à la communauté euro-atlantique», a-t-elle ajouté.

La ministre s'exprimait à l'issue d'une réunion avec ses collègues de l'OTAN largement consacrée à l'élargissement de l'alliance à ces deux pays et à la Macédoine, en préparation du sommet de l'alliance prévu du 2 au 4 avril à Bucarest et qui doit notamment trancher sur ce point.

«Personne n'aime les veto», a insisté Mme Bakoyannis, affirmant que d'ici à Bucarest, «la Grèce continuera de travailler dans un esprit constructif à une solution mutuellement acceptable», en «espérant sincèrement qu'il est encore temps d'y arriver, avec l'aide des Nations unies».

Selon les diplomates de l'OTAN, les trois pays balkaniques qui sont candidats, y compris la Macédoine, ont répondu aux critères techniques exigés des candidats pour être pris en considération.

Mais la Grèce, qui bloque depuis 1991 la reconnaissance internationale de la Macédoine sous ce nom, disant estimer qu'il fait partie de son patrimoine historique national, entend se servir du levier de l'OTAN pour obtenir satisfaction.

La Macédoine a été admise en 1993 à l'ONU sous le nom provisoire d'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM).

Agence France-Presse

CARLOS DURAN REUTERS
Depuis le début de la crise en Amérique du Sud, c'était la première fois hier qu'une autre voix que celle du gouvernement se faisait entendre en Colombie.

L'opposition à Uribe envahit la rue

Colombie: manifestations contre les
paramilitaires et les crimes de l'État

Des dizaines de milliers de personnes se sont rassemblées hier à Bogotá et dans une vingtaine de villes colombiennes pour manifester en faveur des victimes des groupes paramilitaires et des «crimes de l'État» colombien.

Ces manifestations, également prévues dans une centaine de villes à travers le monde, dont Montréal, témoignaient de la solidarité des Colombiens avec les «quatre millions de personnes déplacées, les 15 000 disparus et les 3000 personnes enterrées dans des fosses communes par les paramilitaires», ont expliqué les organisateurs, le Mouvement des victimes de crimes d'État.

Les manifestants voulaient aussi exprimer «la solidarité des Colombiens avec 1700 Indiens, 2550 syndicalistes et 5000 membres de l'Union patriotique, assassinés au cours des dernières décennies». «C'est une marche de solidarité, nous défilons pour exprimer notre soutien à ceux qui ont été victimes de crimes», a déclaré Ivan Cepeda, fils d'un dirigeant communiste assassiné en 1994 et organisateur de la manifestation.

«Plus de paramilitaires, plus de massacres et plus d'impunité», pouvait-on lire sur les pancartes des manifestants, souvent vêtus de noir.

Les journaux, radios et télévisions avaient très brièvement annoncé ces manifestations, contrairement à celles du 4 février contre la guérilla marxiste des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), objet d'un battage médiatique sans précédent.

Des centaines de milliers de

personnes avaient manifesté ce jour-là en Colombie et à l'étranger pour dénoncer la violence et les prises d'otages auxquelles se livrent les rebelles marxistes. Cette mobilisation avait obtenu le soutien actif des autorités colombiennes et avait été coordonnée à l'étranger par les ambassades.

Le gouvernement colombien avait en revanche indiqué le 15 février qu'il ne «s'associait» pas au mouvement d'hier. Le principal conseiller présidentiel, José Obdulio Gaviria, membre de la famille du célèbre trafiquant de drogue Pablo Escobar, avait annoncé que le gouvernement ne participerait pas à cette marche «convoquée par les FARC».

Des centaines de familles de victimes des groupes paramilitaires ou des exactions de l'armée colombienne, qui a souvent collaboré avec ces milices d'extrême droite, brandissaient les photos de leurs parents tués ou portés disparus.

À Bogotá, où 1500 policiers supplémentaires ont été mobilisés, les défilés ont convergé vers la place Bolívar, où des centaines de silhouettes de victimes ont été dessinées au sol à la craie. D'imposantes pancartes de politiciens et syndicalistes assassinés étaient placardées sur les murs.

Échec d'une libération

Mais le président équatorien a allumé un nouveau feu contre le président colombien Alvaro Uribe en l'accusant d'avoir sciemment torpillé la libération de plusieurs otages des FARC lors du raid qui a tué le numéro 2 des rebelles.

«Il savait qu'en mars, 12 otages

allaient être libérés, parmi eux Ingrid Betancourt», a-t-il accusé. «Il le savait et il a utilisé ces contacts [...] pour monter ce traquenard, pour faire croire au monde qu'il s'agissait de contacts politiques et de soutien aux FARC et pour répandre un écran de fumée sur son action injustifiable».

L'ambassade de France a annoncé mardi à Quito qu'elle était au courant des contacts des autorités équatoriennes avec les FARC pour libérer l'ancienne candidate à la présidentielle en Colombie, qui détient aussi la nationalité française.

Cette révélation met à mal la position des autorités colombiennes, qui accusent l'Équateur et le Venezuela de collaborer avec les FARC pour déstabiliser la région.

Le Groupe de Rio se réunit aujourd'hui en République dominicaine, où le dossier colombien sera longuement discuté.

Agence France-Presse

Loto Québec				Résultats des tirages du 2008-03-05			
649		17 20 33	25 compl.	49		14 15 23	39 compl.
GAGNANTS		LOTS		GAGNANTS		LOTS	
6/6	1	3 793 124,00 \$		6/6	0	2 000 000,00 \$	
5/6+c	0	270 937,40 \$		5/6+c	0	75 000,00 \$	
5/6	90	2 486,80 \$		5/6	4	750,00 \$	
4/6	4 858	87,30 \$		4/6	565	75,00 \$	
3/6	94 435	10,00 \$		3/6	11 584	10,00 \$	
2/6+c	73 631	5,00 \$		2/6+c	6 249	5,00 \$	
Ventes totales :		12 818 000 \$		Ventes totales :		681 848,00 \$	
Prochain gros lot (approx.) :		4 000 000 \$		Extra		0051193	

En cas de départ en cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

LE MARCHÉ BORSIER

Titres Volume Haut Bas Form. Var.

A B

Table of stock prices for section A, including companies like Alcan, Alcan, Alcan, etc.

Titres Volume Haut Bas Form. Var.

H J

Table of stock prices for section H, including companies like Hamilton, Hamilton, Hamilton, etc.

Titres Volume Haut Bas Form. Var.

K M

Table of stock prices for section K, including companies like Kato, Kato, Kato, etc.

Titres Volume Haut Bas Form. Var.

N O

Table of stock prices for section N, including companies like Nor, Nor, Nor, etc.

TORONTO

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens...

LES COTES

Table showing market indices: Toronto (13360.44), Dow Jones (12040.39), Dollar (101.32), and New York (975.00).

LES DEVISES

Table of exchange rates for various currencies including African, Argentine, Australian, etc.

COUP D'ŒIL



La Bourse de Toronto

Table of market indices and performance metrics for the Toronto Stock Exchange.

Canadian Venture

Table of Canadian Venture market indices and performance metrics.

Le Marché Américain

Table of American market indices and performance metrics.

Les plus actifs de Toronto

Table of the most active stocks in the Toronto market.

Les plus actifs du Canadian Venture

Table of the most active stocks in the Canadian Venture market.

INDICES QUÉBÉC

Table of Quebec market indices and performance metrics.

TRANSIS EN FOND AMÉRICAIN

Table of American fund performance metrics.

INDICES QUÉBÉC

Table of Quebec market indices and performance metrics.



Gourou.tv est une marque de commerce, propriété de Will-AM Inc. Will-AM Inc. est enregistré en tant que conseiller en valeurs d'exercice restreint auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Une initiative du Département de finance de l'Université de Sherbrooke et de l'IRÉC.

Indice - Québec (16/10) www.indicequebec.org

ÉCONOMIE

Commission Pronovost sur l'agriculture

Lessard donnera suite aux recommandations

CLAUDE TURCOTTE

«Les tablettes sont pour les produits du Québec, pas pour le rapport de la commission Pronovost», a déclaré hier matin Laurent Lessard devant les fonctionnaires de son ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Au-delà de ce jeu de mots autour des «tablettes de magasins» par rapport à celles du gouvernement, le ministre prend l'engagement de donner suite à l'essentiel des recommandations proposées récemment par cette commission dans son rapport sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec. Toutefois, dans un premier temps, il a demandé aux producteurs et transformateurs de s'impliquer eux-mêmes.

M. Lessard a mentionné qu'il entend présenter d'ici deux ans une «première politique agricole qui interpellera tous les ministères». Pour y arriver, il dit vouloir s'inspirer de la démarche adoptée dans le domaine forestier où, à la suite du rapport de la commission Coulombe, un livre vert a été rédigé et soumis à l'examen public. Un projet de loi devrait être éventuellement présenté.

Pour l'instant, le ministre énonce ses priorités pour l'année en cours, soit trois grands chantiers: un rapprochement des producteurs et transformateurs avec les consommateurs; un renforcement de la capacité concurrentielle des entreprises; la modernisation des grands piliers de l'agriculture. Il a plus particulièrement lancé un défi aux 17 offices de mise en marché collective pour que, d'ici à la fin de l'été 2008, ceux-ci déterminent, en collaboration avec les acheteurs-transformateurs, les avenues de solution permettant de faire plus de place aux produits différenciés et au développement de circuits de commercialisation alternatifs à la grande distribution. «Il faut donner plus d'oxygène aux entreprises

et que les petits aient plus de place», a déclaré M. Lessard.

Quel est votre échéancier, a demandé une journaliste? «Nous sommes dans le mode "passer à l'action". Si le produit n'est pas livré, on va passer à la deuxième vitesse», a répondu le ministre sans donner plus de précisions. Sur un autre dossier très chaud, celui de la sécurité du revenu agricole, M. Lessard a annoncé qu'il comptait utiliser le renouvellement de la convention de la Financière agricole, prévu d'ici le printemps 2009, pour convenir d'une réforme du programme d'assurance-stabilisation «plus équitable». Le ministre a réitéré que mettre fin au monopole de l'UPA ne faisait pas partie de ses priorités, rappelant toutefois que celle-ci avait des responsabilités. Il a parlé aussi de relève agricole, de formation et de règles plus simples pour la protection du territoire agricole.

Christian Lacasse, président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), a accueilli poliment les projets du ministre pour la suite de la commission Pronovost. «Cette vision et les priorités qui l'accompagnent constituent une base de travail qui converge vers bon nombre de nos objectifs», lit-on dans son communiqué, qui ne dit cependant rien sur le défi lancé aux offices de commercialisation. Jacques Proulx, ex-président de l'UPA et président de Solidarité rurale, reproche pour sa part au ministre de «ne prendre aucun leadership réel en multipliant les chantiers sans instaurer de mécanisme de suivi ou d'échéancier, en rejetant sur d'autres la responsabilité de déterminer l'avenir et en laissant aux seuls intérêts corporatistes le soin de décider ce qui est souhaitable pour l'ensemble de la société». Greenpeace, pour sa part, se dit déçu que le ministre n'ait pas proposé la mise en place de l'étiquetage obligatoire des OGM.

Le Devoir

Le ministre demande aux producteurs et aux transformateurs de s'impliquer eux-mêmes

Le Devoir

SONDAGE

Les Canadiens sont peu friands de REER

37 % d'entre eux y ont contribué en 2007, une baisse par rapport à 2006

FRANÇOIS DESJARDINS

Trente-sept pour cent des Canadiens ont contribué à un REER pour l'année fiscale 2007, soit une baisse de 5 %, a indiqué hier un sondage du Groupe Investors. Cependant, 83 % de ceux qui l'ont fait ont investi autant d'argent ou davantage qu'un an plus tôt.

Investors a ajouté que 26 % des répondants au sondage «ont choisi de "laisser dormir" leurs cotisations au REER en les investissant dans des placements à court terme, de type prudent et au rendement faible, tels que les obligations et les fonds de marché monétaire».

«Les spécialistes sont d'accord pour dire que laisser dormir son argent peut être une bonne solution à court terme dans certains cas mais qu'elle s'avère néfaste à long terme», a écrit la compagnie.

Se basant sur les données de

l'industrie, le *Globe and Mail* a écrit mercredi que les ventes de fonds au cours du mois de février se dirigeaient vraisemblablement vers un montant de 6,2 milliards. Le meilleur mois de février est celui de 2006, lorsque les épargnants ont investi près de huit milliards dans leurs REER.

Le sondage du Groupe Investors, réalisé auprès de 847 personnes par le groupe Decima, comporte une marge d'erreur de 3,4 %, 19 fois sur 20.

Il y a des différences régionales, a suggéré l'enquête d'opinion. Le Groupe Investors a indiqué que, «quant à ceux qui ont décidé de laisser dormir leurs cotisations dans des placements à court terme, les Albertains arrivent premiers avec 45 %». Les Québécois n'affectionnent pas ce type de stratégie: seulement 17 % d'entre eux ont choisi de tels placements.

Le Devoir

Chefs d'accusation contre Michel Marcoux

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a annoncé hier le dépôt de trois chefs d'accusation contre le président de la firme Avantages Services financiers, Michel Marcoux, lui reprochant d'avoir fait de fausses déclarations dans le dossier de Dominion Investment Ltd.

Dominion, située aux Bahamas, était la société de Martin Tremblay, un Québécois condamné à une peine de 48 mois aux États-Unis pour une affaire de blanchiment d'argent.

Selon l'AMF, M. Marcoux aurait déclaré à un inspecteur de l'AMF qu'il ignorait «l'identité des clients de la firme Dominion qui avaient

des comptes de courtage chez Avantages». Ensuite, poursuit l'AMF, M. Marcoux aurait dit deux fois à un enquêteur «que les détenteurs véritables des comptes Dominion qu'il gérait étaient Dominion et/ou le liquidateur nommé aux Bahamas».

L'AMF demandera à la Cour du Québec d'imposer une amende de 15 000 \$.

M. Marcoux, également chroniqueur en matière de fonds d'investissement dans *Le Devoir*, réserve ses commentaires. La direction du *Devoir* et M. Marcoux ont convenu qu'il est préférable, dans les circonstances, de suspendre sa chronique.

Le Devoir

Le prix du brut défonce les 105 \$US

«La tendance du marché va probablement rester vers le haut»

New York — Les cours du pétrole ont poursuivi leur envolée hier à New York, terminant pour la première fois au-delà du seuil de 105 \$ le baril, après avoir frôlé les 106 \$ et réalisé un nouveau record absolu.

Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de *light sweet crude* pour livraison en avril a clôturé en hausse de 95 ¢ à 105,47 \$, un nouveau record de clôture effaçant celui de la veille (104,52 \$).

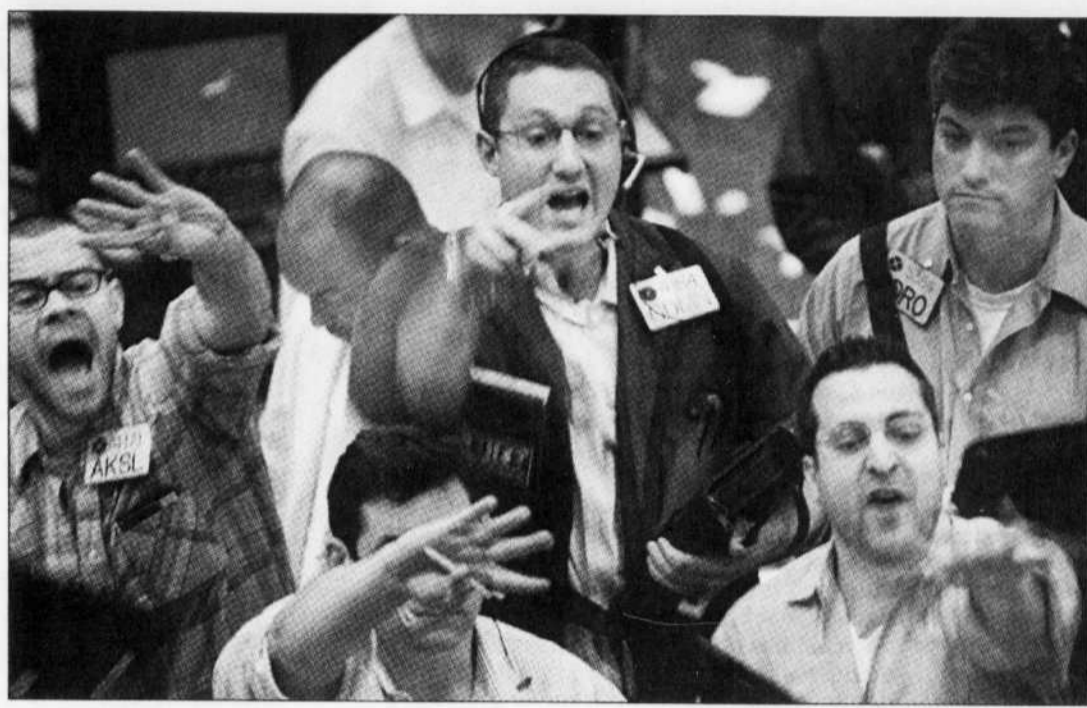
Lors des échanges électroniques ayant précédé la séance, les cours de l'or noir ont reçu une nouvelle impulsion hier et ont grimpé jusqu'à 105,97 \$ le baril, un nouveau record absolu.

A Londres, le pétrole Brent a suivi la même tendance, atteignant le prix jamais vu jusqu'à présent de 102,95 \$ le baril. Il a également réalisé un record de clôture en finissant pour la première fois au-delà de 102 \$. Sur la séance, il a gagné 95 ¢ pour terminer à 102,61 \$.

La veille déjà, les prix de l'or noir avaient fait un bond soudain d'environ cinq dollars, sous l'effet conjugué d'un statu quo de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) sur son quota de production et surtout d'une baisse surprise des réserves américaines de brut, de 3,1 millions de barils la semaine dernière.

«Pendant la nuit, le marché a pu recevoir un coup de fouet supplémentaire après une petite explosion à Times Square à New York», a indiqué John Kilduff, analyste de MF Global.

Cette explosion d'origine criminelle, près d'un centre de recrutement militaire, n'a pas fait de bles-



Sur le New York Mercantile Exchange, le baril de *light sweet crude* pour livraison en avril a clôturé en hausse de 95 ¢ à 105,47 \$, un nouveau record de clôture.

se mais a pu accroître la nervosité des opérateurs.

Le billet vert et l'euro

Par ailleurs, l'appréciation du prix du baril de pétrole s'est poursuivie au fur et à mesure que le dollar, monnaie dans laquelle est vendu le brut, s'est enfoncé face à l'euro.

Le billet vert est tombé jusqu'à 1,5378 \$ pour un euro, un plus bas jamais vu depuis le lancement de la monnaie unique européenne en 1999. Cet effondrement continu de la devise américaine renforce le pouvoir d'achat des investisseurs détenteurs d'autres devises, mais

fait aussi des marchés de matières premières des alternatives pour des placements profitables.

«Les investisseurs semblent croire que le pétrole est un "actif" alternatif, ayant la capacité de protéger leur portefeuille contre le marché boursier instable, une perte du pouvoir d'achat et un ralentissement économique mondial», a expliqué Bart Melek, analyste de BMO Capital Markets.

Dans ce contexte, selon M. Kilduff, cette envolée du prix de l'or noir devrait se poursuivre. «Il ne fait guère de doutes que, techniquement, le marché a fait l'objet d'achats excessifs et qu'il évolue bien

au-dessus de ses fondamentaux», a-t-il souligné. Mais «à moins que le dollar ne parvienne à se reprendre fortement, que le flux d'achats spéculatifs se tarisse, que les tensions géopolitiques se calment ou qu'il y ait de menaces d'un ralentissement économique plus marqué, la tendance du marché va probablement rester vers le haut», a jugé l'analyste.

M. Melek a toutefois noté qu'une «période de demande saisonnière en pétrole plus basse approche», avec la fin de l'hiver, ce qui pourrait commencer à peser sur les cours.

Agence France-Press

Rapport de l'Institut de la statistique du Québec

L'écart de salaire entre les hommes et les femmes se rétrécit timidement

CLAUDE TURCOTTE

Les femmes ont rattrapé les hommes en nombre sur le marché du travail, mais ce n'est pas encore le cas en ce qui concerne les salaires. Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), en 2007 la rémunération horaire moyenne des employés et employées en général a été de 19,35 \$. Pour les hommes, elle a été de 20,66 \$ et pour les femmes, de 18,02 \$, un écart de 2,64 \$ ou de 14,6 % pour chaque heure de travail. C'est un progrès par rapport à la situation 10 ans plus tôt, mais qui demeure tout de même minime puisqu'en 1997 l'écart était de 18,7 %.

Il est intéressant par ailleurs de voir les écarts dans différents groupes d'âge, différents niveaux d'études et de compétence, différentes catégories de travailleurs, syndiqués ou pas, à temps plein ou à temps partiel, selon les secteurs d'activités et la taille des entreprises. Dans toutes les classes de salariés auxquelles

ces statistiques s'appliquent, ce sont les gestionnaires qui l'an dernier ont reçu le salaire horaire le plus élevé, soit 30,50 \$, suivis des «professionnels» avec 28,23 \$. On ne parle pas ici évidemment des cadres supérieurs. Les employés des grandes sociétés comptant plus de 500 employés affichaient un taux horaire de 25,51 \$ et ceux des administrations publiques suivaient de près avec 25,39 \$.

Les salariés syndiqués gagnaient en moyenne 21,92 \$, tandis que les non-syndiqués recevaient 17,66 \$. Vu sous l'angle de l'âge, les employés de 15 à 24 ans gagnaient 11,27 \$, les 25-44 ans étaient mieux payés à 20,29 \$, mais un peu moins bien que la catégorie des 45-54 ans, dont le taux horaire était de 22,30 \$. Toutefois, la courbe était à la baisse pour ceux de 55 ans et plus, à 20,57 \$. Paradoxalement, cette dernière catégorie de personnes et celle des femmes sont les deux groupes ayant obtenu la plus grande partie des emplois créés en 2007,

comme on le soulignait dans *Le Devoir* hier. Le dicton voulant que «qui s'instruit s'enrichit» se vérifie parfaitement dans les niveaux d'étude. Sans diplôme secondaire, un salarié ne recevait que 13,87 \$; celui détenant un DEC gagnait 16,61 \$. Les études postsecondaires permettaient de gagner 18,48 \$ et un diplôme universitaire donnait en moyenne 26,79 \$.

Par ailleurs, les employés à temps plein obtenaient 20,52 \$ l'heure et ceux à temps partiel, 14,15 \$. Un employé permanent recevait 19,82 \$ et celui ayant un statut temporaire, 16,46 \$. Les salariés du secteur public gagnaient en moyenne 24,69 \$ et ceux du secteur privé, 17,64 \$. Selon la taille, les établissements comptant moins de 20 employés donnaient 15,43 \$ l'heure, ceux ayant de 20 à 99 employés offraient 18,57 \$, tandis que les compagnies de 100 à 500 employés payaient 21,87 \$.

Le Devoir

Les femmes sont plus soumises à des postes précaires et au chômage

Genève — Les femmes n'ont jamais été aussi nombreuses sur le marché du travail, mais elles subissent davantage le chômage que les hommes et occupent davantage d'emplois précaires ou non rémunérés, a indiqué vendredi le Bureau international du travail (BIT).

A la veille de la Journée internationale de la femme, le BIT constate que les femmes ont une probabilité plus forte d'être «confinées dans des emplois à faible productivité, mal rémunérés et vulnérables, sans protection sociale».

En 2007, le taux d'activité des

femmes a atteint 52,5 %, alors qu'il était de 78,8 % pour les hommes, a relevé le BIT dans son rapport annuel sur les Tendances mondiales de l'emploi des femmes.

Parallèlement, le taux de chômage s'est élevé à 6,4 % pour les femmes et à 5,7 % pour les hommes.

Si le nombre total de femmes en activité a augmenté par rapport à la décennie précédente, en terme de pourcentage, le BIT relève une légère diminution (52,9 % en 1997).

«Davantage de femmes accèdent à l'éducation et entrent plus tard sur

le marché du travail», constate Dorothea Schmidt, l'une des auteures du rapport.

En Afrique subsaharienne, où le pourcentage de femmes occupant un emploi est le deuxième le plus élevé au monde (62,6 %) après l'Asie de l'est (67,1 %), cette situation coexiste avec une pauvreté largement répandue.

«Cela indique un grave dysfonctionnement des marchés du travail de la région», conclut le BIT. «L'emploi décent et productif est sans aucun doute l'exception plutôt que la règle», décrit le rapport.

L'Afrique du Nord et le Moyen-

Orient, avec respectivement 26,1 % et 33,3 % des femmes en activité, continuent d'être largement en deçà de la moyenne mondiale.

Le BIT s'inquiète en outre du faible nombre de jeunes femmes qui travaillent en Afrique du nord: parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans, seules 14,7 % sont employées.

C'est «une statistique particulièrement préoccupante car elle souligne l'inefficacité de l'économie à offrir des emplois à sa jeunesse en dépit d'un investissement accru dans l'éducation des filles», relève le rapport.

Agence France-Press

L'action de la Banque de Montréal recule à son plus bas niveau depuis juin 2003

Toronto — Le cours de l'action de la Banque de Montréal a plongé de près de 7 % et atteint son niveau le plus bas depuis juin 2003, hier, à la suite d'une série de récents reculs ayant privé l'institution de 22 % de sa valeur sur le marché au cours de la dernière semaine.

Les actions du Groupe financier BMO ont perdu 3,05 \$ et terminé la journée à 41,97 \$, à la Bourse de Toronto, soit un recul de 6,77 % par rapport au taux de clôture de la veille. Le titre de la banque valait 54 \$ à la clôture, le 27 février.

Depuis cette date, la Banque de Montréal a annoncé que son bénéfice net au premier trimestre avait chuté de 27 %, à 255 millions, en raison de ses problèmes sur le marché du crédit. Elle a également dit ne pas être certaine du sort de deux fiducies de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qu'elle gère.

Les actions d'autres banques canadiennes ont également chuté à la Bourse de Toronto, hier, quoiqu'à un moindre degré.

La Banque Royale, plus importante banque commerciale au pays, a vu son action clôturer à 45,72 \$, en baisse de 1,84 \$. Les titres de la Banque Scotia et de la Banque TD ont également subi des chutes du même ordre, ayant perdu 1,74 \$, à 44,12 \$, et 2,25 \$, à 62,04 \$, respectivement.

De son côté, la Banque CIBC a perdu 2,77 \$ ou 4,30 %, à 61,58 \$, cela constituant le deuxième plus important recul de la journée parmi les cinq grandes banques canadiennes, derrière celui de la Banque de Montréal.

La Presse canadienne

EN BREF

Pas de croissance de profits pour SNC-Lavalin

Pour la première fois en 15 ans, la firme d'ingénierie, de gestion d'infrastructures et de construction SNC-Lavalin n'a pas réussi à faire croître ses profits annuels en 2007. Le recul s'explique surtout par une perte d'exploitation de 267,3 millions du secteur énergie, qui découle de la faillite d'un fournisseur important de la centrale au gaz naturel Goreway, en Ontario. Le bénéfice net de l'exercice, terminé le 31 décembre, s'est donc établi à 153,2 millions (1 \$ par action), en baisse de 3,3 % par rapport aux 158,4 millions (1,04 \$ par action) dégagés il y a un an. — *La Presse canadienne*

ÉDITORIAL

Un rapport trop court

La consultation publique sur les conditions de vie des aînés conduite l'automne dernier par la ministre Marguerite Blais vient d'aboutir à la publication d'un rapport qui a reçu peu d'attention des médias. Et pour cause: non seulement les aînés n'occupent toujours pas la place qui leur revient dans cette société, ce rapport est aussi beaucoup trop succinct.

Loin de critiquer le sérieux avec lequel la ministre et ses deux coprésidents, le Dr Réjean Hébert, doyen de la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, et Sheila Goldbloom, professeure retraitée de McGill, ont accompli leur mandat de consultation, force est de constater que le contenu de leur rapport final est très mince. Pendant quelques mois, ils ont parcouru le Québec pour entendre plus de 4000 témoignages lors de 52 séances tenues dans 25 villes. 275 mémoires leur ont été présentés par autant de personnes et de groupes préoccupés par le sort des aînés.

De ces consultations, on a tiré trois grands constats: il faut mieux soutenir les aînés dans leur volonté de vivre chez eux aussi longtemps que possible, réaffirmer leur place dans la société et mettre l'accent sur la prévention.

Cela étant, il faut dire que le rapport ne nous apprend rien que nous ne sachions pas déjà. Et comme il ne s'agissait pas d'un groupe de travail et encore moins d'une commission d'enquête, chacun des deux coprésidents y est allé de sa poignée de recommandations personnelles.

Plus ils prennent de l'âge, plus les gens risquent de tomber malades, de devenir pauvres et de souffrir d'isolement. Ce constat est une évidence. La question est de savoir comment contrer ces obstacles pour vivre sinon plus vieux, du moins plus heureux et moins seul.

Il faut changer notre vision de la retraite, répond le rapport. Fort bien, mais encore? Déjà, les gouvernements ont entrepris de modifier les lois pour permettre la retraite progressive; que devrait-on faire de plus, si ce n'est de mieux utiliser l'expérience des travailleurs plus âgés dans les entreprises?

Pour éviter le recours aux centres d'hébergement de longue durée, désormais réservés aux personnes en grave perte d'autonomie, les aînés ont besoin de ressources intermédiaires variées. Or, comme les coprésidents l'ont constaté, la pauvreté guette encore trop de personnes seules alors que l'absence de continuité dans les services sociaux et médicaux est la norme à peu près partout, surtout en ville. «Des efforts prioritaires doivent être déployés pour que les aînés puissent rester chez eux aussi longtemps que possible», recommande Mme Goldbloom. Très bien, mais quels «efforts»?

Le Dr Hébert y va de recommandations plus ciblées et détaillées, les seules vraiment utiles dans ce rapport légnifiant. Ainsi, après avoir entendu les témoignages de plusieurs aînés qui se plaindraient de l'éparpillement des mesures de maintien à domicile, le Dr Hébert propose de remplacer «un certain nombre de mesures fiscales parcellaires, inéquitables et insuffisantes» par une nouvelle «prestation de soutien à l'autonomie» (PSA) en nature (lorsque l'aide provient du CLSC ou du centre d'hébergement), sinon en argent, afin que les personnes qui vivent chez elles puissent acheter elles-mêmes des services de soutien ou dédommager un proche aidant. Voilà une très bonne idée!

On suggère aussi la création d'un supplément de revenu garanti provincial afin de compléter le supplément fédéral que reçoivent les retraités les plus pauvres.

En matière de soins, M. Hébert propose de changer l'approche actuelle, qu'il qualifie d'«hospitalocentrique», parce qu'elle ne répond plus aux besoins des malades chroniques, de plus en plus nombreux avec le vieillissement de la population. Ce ne sont pas les personnes qui devraient devoir se déplacer mais les services qui devraient suivre le patient dans son milieu de vie.

«Notre système public est le meilleur outil pour ajuster l'offre de services de la première ligne aux soins spécialisés, mais pour cela, il faut y investir davantage.»

Combien ces mesures coûteraient-elles? Comme pour le reste du rapport, faute de moyens mis à la disposition du groupe, aucun coût ni aucun détail ne sont fournis.

Lors de l'annonce de cette consultation par le premier ministre Jean Charest, des représentants des aînés avaient critiqué cette initiative en soulignant qu'un tel exercice avait déjà été fait et qu'il fallait maintenant passer à l'action. Cette semaine, la ministre Blais s'est engagée à «donner suite rapidement au rapport». Vraiment?

j-rsansfacon@ledevoir.com



Jean-Robert Sansfaçon

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSSAÇON
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
 LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND



LETTRES

Les lendemains du français

L'Office de la langue française vient de publier les fameuses données qu'elle avait gardées secrètes si longtemps. Ce catalogue de faits confirme et renforce même l'intuition d'un déclin général du français.

S'il y a une «question du français», c'est par rapport aux Québécois de souche. Le Québec n'est pas attaché à une langue, fût-elle française, mais à l'idiome qui porte son identité, sa mémoire et son âme. Un français de francophonie, abstrait, dévitalisé, l'intérêt de façon très secondaire, à l'instar du français bilingue d'Ottawa ou du français trilingue des écoles internationales. La menace grandissante, permanente, qui pèse sur le français signifie pour notre peuple un danger de mort. On peut y consentir par assimilation à l'anglais, par veulerie politique ou, hélas, par le jeu aveugle des scrutins.

Les données des études de l'Office de la langue française accusent le pouvoir québécois de favoriser notre minorisation et, partant, le déclin du français. Le premier facteur de redressement, c'est la vitalité démographique des Québécois de souche. Le principal agent de francisation, c'est l'immersion des immigrants dans un milieu majoritaire québécois. Partout où nous avons perdu la majorité, l'anglais s'installe et triomphe. Et la majorité attractive se situe à 80%.

Hubert Larocque
 Gatineau, le 5 mars 2008

La francisation pour les nuls

Les nuls en préparation des repas recourent aux plats cuisinés. Les édentés se nourrissent d'aliments prédigérés. Et voilà que pour maintenir tout juste l'usage du français au travail chez les nouveaux arrivants à Montréal, le Québec ne s'en tire qu'en sélectionnant massivement des immigrants déjà francisés. Car disons-le bien, les analystes de Statistique Canada eux-mêmes reconnaissent que c'est à une

forte hausse de la proportion d'immigrants maghrébins connaissant le français avant leur arrivée au Québec qu'on doit le statu quo pour notre langue officielle au travail chez les immigrants dans la métropole. Ce que démontrent donc les tout récents chiffres du recensement, c'est que le marché du travail montréalais actuel francise moins qu'en 2001. Bref, même un demi-siècle après l'indépendance de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie et tutti quanti, le passé colonialiste de la France fait davantage progresser le français comme langue du travail à Montréal que notre propre loi 101. Avis à nos législateurs: dans sa forme actuelle, la Charte québécoise de la langue française est manifestement au bout de son rouleau.

Christian Gagnon
 Montréal, le 5 mars 2008

Tuer Les Belles-Sœurs

À propos du projet de loi C-10 et de la censure d'État: pourquoi la rectitude politique s'arrêterait-elle en si bon chemin? Il est encore temps de relire *a posteriori* la production artistique contemporaine et de gommer les «propos choquants» et les comportements «contraires à l'ordre public» dans un geste sans précédent de défiguration.

Comment? En tuant, par exemple, *Les Belles-Sœurs* de Michel Tremblay (discours anticlérical et compétition malsaine) et *Les Feluettes* de Michel-Marc Bouchard (propos homophobes, matricide), en annihilant *Mon oncle Antoine* (profanation de cadavre, adultère), *Léolo* (prostitution juvénile) et *Les Invasions barbares* (euthanasie, trafic de drogue).

La rectitude politique est ingrate. Elle a aussi mauvaise mémoire. La droite puritaine semble avoir oublié que c'est précisément grâce à ces propos choquants qu'elle peut aujourd'hui s'asseoir à son aise et se vautrer dans sa graisse.

Jean-François Marquis
 Québec, le 5 mars 2008

Précisions avicoles...

J'aimerais apporter des précisions à un article paru dans *Le Devoir*, intitulé «Le ministre de l'UPA». En premier lieu, je voudrais indiquer qu'au Québec, malgré ce que certains en pensent, l'agriculteur moyen conserve une vision bien plus familiale qu'entrepreneuriale de sa ferme. C'est aussi vrai pour les éleveurs de volailles.

En ce qui touche le règlement sur le confinement des oiseaux d'élevage, les Éleveurs de volailles du Québec ont clairement manifesté leur ouverture à la recherche de solutions avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. D'ailleurs, dans leur mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, les Éleveurs de volailles du Québec ont appuyé l'idée de lever l'obligation de confiner les volailles afin de permettre d'appliquer une réglementation adaptée à certains types de production, notamment pour les éleveurs d'oies.

Dans un autre ordre d'idées, notre organisation a toujours pris la défense des éleveurs de volailles qui souhaitent commercialiser leurs produits à la ferme. Concrètement, nous sommes intervenus auprès de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec afin que celle-ci permette la vente directe de poulets à des consommateurs.

Il est important de mentionner que les Éleveurs de volailles du Québec produisent 110 000 poulets par semaine pour les Rôtisseries St-Hubert. Je suis convaincu que M. Léger ne trouve pas notre poulet insipide. Il en est assurément de même pour les Québécois, qui consomment en moyenne 32 kilos de poulet par an, consommation qui augmente tous les ans.

Pierre Fréchette
 Directeur général des Éleveurs de volailles du Québec
 Le 27 février 2008

LIBRE OPINION

À l'heure du cri du cœur de la relève

SYLVAIN BLEAU

Ex-membre de la direction des Grands Ballets canadiens et de La La La Human Steps, aujourd'hui consultant et formateur auprès d'organismes des arts de la scène et d'artistes de la relève

L'automne 2007 aura définitivement pris des allures de grand-messe culturelle dans la métropole: des États généraux du théâtre en passant par le Sommet 2007, grand rendez-vous chapeauté par Culture Montréal, on a voulu la culture au centre de la chose publique. On a lancé la vitrine culturelle et sa billetterie dernier cri. Québec et Ottawa ont finalement confirmé leur soutien à la réalisation prochaine de la fameuse place des Festivals et l'aménagement du Quartier des spectacles se poursuit. Notre Place des Arts a annoncé sa prochaine chirurgie esthétique. Il ne manquait plus que le Conseil des arts de Montréal annonce sa cure de jouvence, tant attendue, tellement nécessaire, pour qu'on se pince, tous en chœur, pour être certains de ne pas rêver.

Quinze ans après l'adoption de notre politique culturelle, alors que les programmes de soutien public des agences de nos trois ordres de gouvernement se sont multipliés au rythme des nouvelles pratiques artistiques, la relève a poussé un grand cri à l'aide l'automne dernier. Ce cri restera en travers de la gorge de la prochaine génération de talents si rien n'est fait pour redéfinir le mode de financement public et privé de nos artistes des arts de la scène, de leurs théâtres, de leurs compagnies de danse et de ceux qui les diffusent.

Les instances gouvernementales ont beau répondre à leurs doléances en créant de nouveaux programmes pour la relève, comme le Conseil des arts et des lettres du Québec l'a fait récemment, ce problème

deviendra cyclique, voire chronique, si on ne prend pas conscience du déséquilibre entre le financement des compagnies et artistes reconnus et la relève, dû notamment à un problème de gouvernance.

Devant le problème du plafonnement et de la répartition des fonds publics aux arts et à la culture, on a tendance à sacrifier le financement privé aux arts. Ce n'est toutefois pas en se comparant à Toronto et au reste du Canada, statistiques à l'appui, qu'on réglera la question. Pas plus qu'en créant des programmes publics d'appariement de fonds de dotation du type Placement Culture alors qu'il n'existe pas de véritable culture du mécénat culturel chez nous, sauf quelques très grandes institutions. Au contraire. On s'enlisera dans l'obsession du privé à tout prix, pour et par tous.

Le financement privé devient toutefois une voie de renouvellement des modes de financement et de gouvernance quand il suscite la responsabilisation des artistes, des gestionnaires culturels et des instances publiques à l'égard du milieu culturel, de la relève et de la collectivité. Et puisque nos gens d'affaires comprennent davantage aujourd'hui les enjeux et le rôle moteur des arts dans le développement de la cité, du Québec, ils souhaitent participer vraiment à l'exercice consistant à soutenir les artistes. Si une refonte des modes d'intervention étatique et de la philosophie qui sous-tend le financement qui en découle n'est pas réexaminée, nous resterons dans le registre des beaux sentiments, des discours et des grands-messes.

Pour une meilleure gouvernance

Combien d'organismes des arts de la scène à Montréal, avec à leur tête des directeurs artistiques dont la vision suscite la fierté dans notre communauté, ont-ils le potentiel de mettre en place une véritable structure de financement privé et ne le font pas? Bien sûr, ils organisent pour la plupart des soi-

rées-bénéfice annuelles, mais ils se servent de cette activité comme d'un levier structurant pour leur développement.

Avec votre large reconnaissance dans la communauté, messieurs dames, avec un public fidèle qui remplit vos salles, festival après festival, saison après saison, vous avez les bases solides nécessaires pour vous activer afin d'attirer et de fidéliser les commanditaires et les mécènes. Pas seulement pour vendre des billets une fois l'an, toujours aux mêmes. Et ne me dites pas que le Canadien de Montréal est toujours plus glorieux que vous ou que les Céline et consorts attirent plus facilement l'attention sur tous les hôpitaux Sainte-Justine de ce monde.

Tout l'automne, la présidente de la Chambre de commerce de Montréal vous l'a répété sur toutes les tribunes: ses membres n'attendent que votre appel. La balle est dans les deux camps. S'ils ne répondent pas, ils devront porter l'odieux de leurs gestes. On vous donne si vous demandez. Point. Au fil des ans, et même de plus en plus, à condition que s'établisse d'abord une véritable relation de confiance, d'intimité. Cette culture du mécénat pour nos joueurs artistiques les plus populaires encore frieux est bien sûr une entreprise à long terme dans notre monde si virtuel, mais elle doit s'établir dès maintenant pour assurer le financement public à long terme des arts de la scène, celui de notre relève, et surtout pour favoriser la mobilisation véritable et concrète des gens d'affaires au devenir de la vie culturelle de notre cité.

Ce genre de révolution tranquille de la gestion des arts au Québec commence avant tout par une réforme du mode de fonctionnement des conseils d'administration de nos organismes, où les règles de gouvernance sont très laxistes. Comme dans le secteur privé et dans certaines de nos sociétés d'E-

tat, où une révision en profondeur de la gouvernance s'est opérée ces dernières années, un exercice similaire au sein de nos compagnies s'impose.

Combien de nos organismes reconnus comptent les mêmes membres qui siègent à leur conseil depuis des lunes, quand ce n'est pas depuis leur fondation? Combien d'entre eux ont-ils le même président du conseil depuis dix ans? Des masses. J'enjoins donc aux représentants de nos conseils des arts d'inciter nos organismes à évoluer plus stratégiquement en fonction de leurs besoins actuels. Un conseil d'administration ne doit pas être dirigé par les mêmes membres à vie, par ses amis artistes ou collaborateurs de la première heure mais par des bénévoles actifs qui font en moyenne deux mandats et qui sont issus des différentes sphères de la communauté. Ainsi, nos organismes verront leur bassin de supporters bénévoles s'étendre, se renouveler et s'activer en répondant à leur cycle de développement. Plusieurs crises récentes d'organismes culturels prouvent ces carences. Et que cesse la phobie des gens d'affaires qui pourrait brimer la démarche de l'artiste! Elle n'a plus lieu d'exister en 2008.

À juste titre, on s'enorgueillit de nos Lock, Chouinard, Marleau, Lepage, de ces artistes qui participent activement à notre rayonnement sur la scène internationale. Pour nos gens d'affaires, nos politiques, ce sont des ambassadeurs à l'étranger, une carte de visite sans égale. Avant tout, les artistes qui nous animent définissent une part importante de notre identité en tant que Montréalais, Québécois. Notre contexte géopolitique sous-entendra toujours que l'État soit au tout premier rang pour les soutenir. Mais en réformant les modes de gestion et de financement, nous nous assurerons que notre milieu soit en meilleure santé et que la relève soit davantage occupée à créer qu'à crier au loup.

IDÉES

Combien gagne un professeur d'université?



Lise Payette

Le féminisme comme garde-fou... et comme garde-folle

En cette veille du 8 mars, l'égalité dont on parle tellement, au point d'en faire une valeur non négociable au Québec, reste fragile. Les plus jeunes femmes ont eu tendance à baisser les bras en se disant que le féminisme avait «fait la job» et, surtout, qu'il avait fait son temps et qu'il fallait passer à autre chose. Selon elles, les femmes avaient en main tous les outils nécessaires à leur indépendance et à leur développement. Un moment de grâce. Un moment qui dure ce que durent les roses...

Les femmes ont souvent choisi d'oublier que le féminisme est l'outil de légitime défense le plus utile et le plus approprié que nous puissions développer pour nous aider à faire face aux attaques qui surgissent dès que nous détournons notre attention. Les femmes vont devoir se réveiller, car les attaques ont recommencé de façon sournoise, et elles nous viennent non seulement des hommes mais aussi parfois des femmes elles-mêmes.

Les attaques des conservateurs

Les partis conservateurs du monde n'ont pas la réputation d'être particulièrement révolutionnaires en ce qui a trait à la condition des femmes. Leur désir de contrôler la vie des femmes, le corps des femmes, l'avancement des femmes, finit toujours par refaire surface sous prétexte qu'ils leur veulent du bien et qu'ils veulent les protéger.

Ce qui est plus inquiétant en ce moment, c'est que tous les partis politiques confondus, au fédéral comme au Québec, ont leurs conservateurs de service. Il y en a peut-être plus chez Stephen Harper, mais il y en a aussi chez les libéraux, à l'ADQ, où ils sont omniprésents, et même au PQ, où on en trouve des farouchement convaincus. En général, ils affirment que la femme est faite pour être à la maison à élever ses enfants et que si c'était le cas, le monde se porterait mieux. Ils n'ont toujours que le mot «famille» à la bouche et ont la nostalgie de la famille traditionnelle, dont ils sont bien évidemment le chef. Leur souci, c'est moins l'égalité des femmes que leur bien-être. Raison de plus d'être vigilantes.

On essaie de nous faire croire que les «politiques familiales» visent l'émancipation et le mieux-être des femmes. Erreur: les politiques familiales visent à maintenir le fonctionnement traditionnel de l'entité «couple avec enfants» même si c'est la femme qui se retrouve enfermée à plein temps sans aucune autre possibilité d'épanouissement personnel que maternel.

Le code Napoléon

Les attaques contre l'égalité des femmes et contre leur capacité à prendre leurs propres décisions ne viennent pas toujours exclusivement des hommes. J'entends que certaines femmes envisageraient actuellement de renoncer à des droits acquis de haute lutte par d'autres femmes. En ce moment, certaines souhaitent reprendre le nom du mari au moment du mariage. Quel retour en arrière! Ainsi, on aura peut-être le bonheur de revoir des «Madame Hector Laflamme» dans nos journaux, des femmes sans identité propre.

D'autres ont réclamé un amendement au Code civil qui aurait pour résultat de marier de force des conjoints qui n'ont pas jugé bon de le faire alors qu'ils le pouvaient. On cite le cas de cette femme qui poursuit un «conjoint de fait» très riche afin d'obtenir une pension alimentaire très confortable en voulant faire reconnaître son union libre comme un mariage par les tribunaux. Il faut se réveiller, les filles! L'égalité ne signifie pas gagner à la loterie. Il faut assumer ses décisions. Quand on veut la protection du mariage, on se marie. On a le choix.

Avec ses 100 \$ par semaine, Mario Dumont nuit aux femmes beaucoup plus qu'il ne les aide. Suggérer à une femme de quitter le monde du travail pour élever un enfant, c'est lui assurer la pauvreté dans ses vieux jours. Deux mariages sur trois se terminent par un divorce. Pour ne pas être pauvre, une femme doit travailler à l'extérieur du foyer toute sa vie, recevoir un salaire, investir dans des REER, s'assurer une pension raisonnable et ne pas se laisser distraire de son objectif par des promesses électorales ou matrimoniales. C'est difficile! Les femmes le savent. C'est pour ça qu'elles exigent que les hommes fassent leur part de tâches ménagères à la maison et qu'elles réclament des places dans des garderies de qualité. Tout le reste, c'est de la poudre aux yeux, que ça vienne d'Ottawa ou de Québec.

La dernière trouvaille vient du PLQ, où on se tort le meninge pour inventer une politique familiale. Une avocate a proposé que les futurs aient droit aux crédits d'impôt après 22 semaines de gestation. Là, honnêtement, il faudrait que quelqu'un lui explique dans quoi elle nous embarque. Le lobby pro-vie est de nouveau en marche. Le féminisme est plus nécessaire que jamais. Bonne fête quand même, les filles.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes.

l'arité des étudiants et un réinvestissement massif des gouvernements. Nulle part n'a-t-on entendu qu'il fallait freiner la hausse des salaires des professeurs, pourtant le principal poste de dépenses! C'est à peine si la ministre Monique Jérôme-Forget a esquissé un blâme aux dirigeants de l'Université de Montréal pour avoir consenti aux professeurs des hausses de 15 % après leur grève héroïque de 12 jours à l'automne 2005. Ils ont d'ailleurs l'intention de récidiver afin que leurs salaires rejoignent ceux des meilleures universités canadiennes (entendez que les meilleurs sont toujours les mieux payés).

Équité sociale

Ce que les uns reçoivent, les autres ne le reçoivent pas. À côté de ces 100 000 \$ et plus que j'évoquais à l'instant, les chargés de cours, qui assument une grande partie de l'enseignement, peuvent recevoir quelque 8000 \$ par charge de cours. La tâche d'enseignement d'un professeur étant de quatre cours par année, on peut estimer qu'un chargé de cours vit normalement avec 32 000 \$. Le sommet de l'échelle pour un professeur au collégial ne dépasse pas 70 000 \$; au primaire et au secondaire, 65 000 \$. Somme toute, c'est infiniment moins, pour des tâches pourtant bien dures, dans le cas des enseignants au secondaire, ou avec bien peu de sécurité, dans celui des chargés de cours. Un minimum de sentiment d'équité sociale pousserait à un équilibre tout autre des salaires.

Les administrateurs ne sont pas en reste...

Aux privilèges déjà énumérés s'ajoutent les suppléments administratifs. Les fonctions administratives sont exigeantes, et pourtant, elles sont très convoitées. Et les gratifications financières ne font pas défaut: à Sherbrooke par exemple, qui est parmi les plus modestes, un directeur de département reçoit un supplément de 9000 \$; un doyen gagne un minimum de 135 000 \$, et un vice-recteur, 170 000 \$, sans oublier les frais de fonction. Surtout, s'ajoutent pour chacun des primes individuelles dont on se garde bien de dévoiler le montant. Je vous laisse deviner le salaire du recteur...

C'est à croire qu'un salaire plus élevé accroît la valeur d'un individu. Quelle est la crédibilité de ces professeurs et de ces administrateurs lorsqu'ils parlent de sous-financement, avec leurs salaires dans les six chiffres? Les déficits ne les gênent pas, pourvu que leurs salaires continuent d'augmenter. Pour ma part, j'ai décidé d'agir. Depuis plusieurs années, je suis passé à demi-temps, coupant ainsi mon salaire de moitié, ce qui a permis d'engager un jeune professeur. Jamais n'ai-je pris une décision qui m'a rendu aussi heureux. Et si on me demande combien gagne un professeur d'université, ma réponse tient en un mot: trop!



Nulle part n'a-t-on entendu qu'il fallait freiner la hausse des salaires des professeurs, pourtant le principal poste de dépenses!

La refonte de la carte électorale en 2008

S'en tenir aux principes de représentation effective

JEAN MASSON

Avocat et organisateur libéral provincial de longue date, l'auteur s'intéresse aux questions électorales.

La Commission de la représentation électorale doit procéder à une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales. Son rapport préliminaire, attendu ce mois-ci, sera suivi de consultations à compter d'avril. La nouvelle carte sera mise en vigueur fin novembre. J'énoncerai ici certains principes qui, à mon avis, doivent guider la Commission.

Le cadre juridique

La carte électorale et ses modifications sont visées aux articles 14 à 33 de la Loi électorale, qui prévoit que le Québec est divisé en circonscriptions électorales délimitées de manière à assurer le respect de la représentation effective des électeurs tout en tenant compte de l'égalité du vote des électeurs. Le nombre d'électeurs de chaque circonscription doit être égal à la moyenne générale des électeurs, sous réserve d'un écart de plus ou moins 25 %. La commission a cependant le pouvoir de s'écarter exceptionnellement de cette règle si elle estime que son application ne permet pas d'atteindre l'objectif recherché par la loi. Les îles de la Madeleine constituent une exception statutaire à cette règle.

Dans l'arrêt Carter, la Cour suprême du Canada a établi les fondements des principes de représentation prévus par la Charte canadienne des droits. Se demandant dans quelle mesure on peut s'écarter de la règle «une personne, une voix», la cour a précisé que «l'objet du droit de vote garanti à l'article 3 de la Charte n'est pas l'égalité du pouvoir électoral en soi mais le droit à une «représentation effective». Notre démocratie est une démocratie représentative. La représentation suppose la possibilité pour les électeurs d'avoir voix aux délibérations du gouvernement aussi bien que leur droit d'attirer l'attention de leur député sur les griefs et leurs préoccupations».

La refonte de 1998-2001

Lors de la dernière refonte de la carte électorale, entreprise au lendemain des élections de 1998, la Commission a diminué de 30 à 28 le nombre de comtés de l'île de Montréal, attribuant un siège additionnel à la Montérégie (Soulanges) et aux Laurentides (Mirabel), et créé cinq comtés d'exception dont le nombre d'électeurs est inférieur à l'écart minimum de 25 %: Ungava (-47 %), Gaspé (-32 %), Matane (-34 %), Bonaventure (-32 %) et Matapédia (-29 %).

La commission s'appuyait alors sur des tendances démographiques qui n'ont fait que s'accroître. Entre 2000 et 2007, le nombre total des électeurs a augmenté de 291 446. Les régions en perte de population lors de la dernière refonte ont poursuivi leur déclin, soit

l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Saguenay-Lac-Saint-Jean. À l'opposé, cinq régions ont connu une croissance de la population électorale supérieure à la moyenne provinciale: Laval, Laurentides-Lanaudière, Estrie-Bois-Francs, Montérégie et Québec (rive nord). L'île de Montréal n'a pas connu de croissance de sa population électorale.

L'examen des écarts circonscription après circonscription démontre qu'outre les six circonscriptions d'exception acceptées en 2001, huit comtés ne respectaient plus, lors des élections de 2007, la limite inférieure de 33 783 électeurs: Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Rivière-du-Loup, Lotbinière, Montmagny-L'Islet, Frontenac, Mégantic-Compton et Charlevoix. À l'autre bout du spectre, six circonscriptions dépassaient la limite supérieure de 56 305 électeurs, soit Drummond, Fabre, Masson, Prévost, Chambly et Châteauguay.

La refonte de 2008

La première question qui doit être résolue est la notion d'exception prévue à l'article 17 de la Loi électorale: déterminer l'étendue du pouvoir de la Commission de s'écarter de la règle du plus ou moins 25 %. Cette question est déterminante compte tenu du nombre maximum de 125 circonscriptions; elle est délicate parce qu'en cette matière la discrétion de la commission n'est ni arbitraire ni absolue mais encadrée, comme nous l'avons vu, par les critères établis par la Cour suprême tout en étant sujette à révision judiciaire.

Je suis personnellement d'avis: 1- que les circonscriptions d'exception de la Gaspésie doivent être maintenues, 2- que le nombre maximum de circonscriptions d'exception est atteint et 3- que deux ou possiblement trois nouvelles circonscriptions doivent être créées, une dans Lanaudière, une autre dans Laval et, possiblement, une troisième en Montérégie.

Dans son rapport du 4 décembre 2001, la Commission de la représentation électorale justifiait le maintien des circonscriptions de la Gaspésie en se basant sur le fait que la faible densité de la population et les distances à parcourir représentaient des facteurs qui compromettaient la représentation effective de la population gaspésienne. De 2000 à 2007, la population totale des quatre comtés de la Gaspésie a diminué de seulement 1966 électeurs, soit une moyenne de 491 électeurs par comté; la situation a donc très peu changé. Si la Commission abolissait un comté de la Gaspésie, il lui faudrait reconnaître qu'elle a erré en 2001, ce qui ouvrirait possiblement la porte à une révision judiciaire.

Le pouvoir de la Commission de créer des circonscriptions d'exception est lui-même exceptionnel et, par conséquent, doit être interprété de façon restrictive: c'est d'ailleurs ce qu'affirme la Cour suprême dans l'arrêt Carter.

À cet égard, il est certainement utile d'examiner

comment certaines autres juridictions canadiennes ont interprété cette notion d'exception. Au niveau fédéral, seules deux circonscriptions sur 305 ont ce statut. L'Ontario, qui reproduit le découpage électoral fédéral, n'en compte qu'une, le Manitoba aucune, la Saskatchewan deux, l'Alberta et la Colombie-Britannique une seule chacune.

Au Québec, nous avons à mon avis atteint le nombre maximum de circonscriptions d'exception.

Les nouvelles circonscriptions

La région de Lanaudière a connu une forte augmentation démographique entre 2000 et 2007, enregistrant en moyenne une augmentation de plus de 6000 électeurs par comté, avec le résultat qu'elles comptent chacune plus de 50 000 électeurs. Avec 58 459 électeurs, Masson dépasse déjà la moyenne supérieure, Berthier, Bertrand, L'Assomption, Rousseau et Terrebonne se rapprochant rapidement du chiffre magique. Le principe de la représentation effective des électeurs requiert à l'évidence la création d'un nouveau comté dans cette région.

Avec une moyenne de 54 208 électeurs, l'île de Laval continue d'être la région la plus sous-représentée du Québec. Quatre des cinq circonscriptions de Laval comptent plus de 54 000 électeurs: Fabre, Vimont, Mille-Îles et Chomedey. L'ajout d'une circonscription à Laval porterait sa moyenne d'électeurs à 45 173 par comté.

Avec 21 circonscriptions et 1 017 893 électeurs, la Montérégie est, après Montréal, la région la plus peuplée du Québec et a comme particularité de compter neuf circonscriptions semi-rurales et douze circonscriptions urbaines. Un examen attentif de la carte électorale de cette région révèle qu'en général, les comtés semi-ruraux sont situés en périphérie des comtés urbains et ont des populations électorales qui se rapprochent de la moyenne provinciale alors que les comtés urbains supportent en général des populations électorales qui se situent soit au-dessus, soit près de la limite supérieure de 56 305 électeurs. Un cartographe amateur comme moi ne bénéficie pas des données qui lui permettraient de donner un avis éclairé; prudemment, il se contente d'attirer l'attention.

Compte tenu du nombre maximum de 125, l'introduction de deux ou trois nouvelles circonscriptions requiert le regroupement et le redécoupage de certains comtés avec le résultat qu'un nombre équivalent de circonscriptions doivent disparaître dans leur forme actuelle. Lors de la dernière refonte, la Commission avait adopté une solution de facilité, selon mon point de vue, en diminuant le nombre de comtés de l'île de Montréal de 30 à 28. Il est à souhaiter que cette fois-ci, la Commission examine davantage les circonscriptions dont le nombre d'électeurs se situe sous la limite inférieure ou près de celle-ci.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francour (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Folie-Bolvin, Vincent Cauchy (commissaire internet) Laurence Clavel (pupitre), Philippe Poirineau (pupitre), Louise-Maude Rioux-Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garnier (caricatures), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Dicks, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (corrections), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies) à l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Fauré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; à l'information internationale: Jean-François Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Gaudreau (secrétariat à la rédaction), Emilie Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Emond (commissaire à la rédaction). La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spéclé (Québec), Monique Bhérier (Ottawa). LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chretien, Marjane Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétariat). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zuida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Monon Blanchelette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion). L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

FCETUS

SUITE DE LA PAGE 1

membres dans la province. «Ce projet de loi est un début de reconnaissance des droits des fœtus, qui avant étaient laissés dans les limbes comme si c'étaient des êtres qui n'existent pas.» Il ajoute que «cette existence légale pourra avoir des conséquences légales et déboucher sur le droit à la vie. Il est certain que ça fait partie d'un ensemble juridique, d'un ensemble politique. Un être humain qui a des droits quand il fait l'objet de violences, il a d'autres droits.»

Campagne Québec-vie avait milité au cours des derniers mois en faveur du projet de loi conservateur. «J'en ai parlé dans notre bulletin», raconte M. Gagnon. Nous incitions nos membres à appuyer le projet de loi, à contacter leur député, à faire des efforts pour que ce projet de loi soit adopté.»

M. Gagnon était furieux qu'aucun député du Bloc québécois n'ait apporté son appui au projet de loi. «C'est vraiment une honte pour le Québec, c'est un scandale.» Il était d'autant plus fâché que le député et prêtre Raymond Gravel a voté contre. «Il devra éventuellement encourir des peines canoniques.» Selon lui, cela s'ajoutera au lourd «dossier incriminant» de cet abbé pas très catholique.

Le projet de loi C-484 a été adopté en seconde lecture mercredi soir par la Chambre des communes par un vote serré de 147 à 132. Seulement 11 femmes ont voté pour. Il n'a toujours pas force de loi puisqu'il doit encore être étudié en comité parlementaire. Il s'agissait d'un projet de loi dit «privé», c'est-à-dire piloté par un député. Il vise à faire en sorte, par exemple, que le meurtrier d'une femme enceinte soit accusé non pas d'un, mais de deux meurtres. Les groupes de défense du droit à l'avortement y voient au contraire un cheval de Troie qui placera, d'un point de vue légal, les droits des futures mères et ceux de leur fœtus en compétition.

Harper appuie la loi

Le député parrain de la loi, Ken Epp, a récolté des appuis de taille. Le premier ministre Stephen Harper a voté en faveur de sa loi, tout comme 118 des 122 députés conservateurs présents en Chambre (sur 126). Les quatre s'étant opposés à cette loi sont les ministres Josée Verner, Lawrence Cannon et Gordon O'Connor ainsi que la députée Sylvie Boucher.

L'indépendant André Arthur a voté en faveur. Chez les libéraux, 27 députés ont fait de même, soit principalement les membres du caucus informel pro-vie. Le chef Stéphane Dion n'était pas en Chambre pour le vote. Tous les bloquistes présents (45) ont voté contre, y compris Gilles Duceppe. Chez les néo-démocrates, seul Peter Stoffer a voté en faveur du projet de loi. Le chef Jack Layton a d'ailleurs indiqué qu'il exigeait des explications. «C'est évidemment le début d'une recriminalisation de l'avortement et c'est la raison pour laquelle le NPD s'oppose à ce projet.»

Les députés qui appuyaient ce projet de loi ont organisé une petite fête en fin de soirée mercredi pour célébrer leur victoire. Ken Epp confirme qu'elle a bien eu lieu mais qu'il n'a pas pu y participer. M. Epp avait la victoire modeste hier, rappelant que son projet de loi devait encore passer l'étape du comité parlementaire — ou des projets de loi du gouvernement doivent être étudiés en priorité — puis celle du Sénat.

La droite religieuse américaine

M. Epp voudrait faire taire ses détracteurs qui associent son projet de loi à une tentative hypocrite de recriminaliser l'avortement au Canada. «Une femme enceinte qui marche dans la rue en promenant son petit chien et en tenant un sac à main est que, si on s'attaque à son chien ou si on lui vole son sac, la loi prévoit des sanctions. Mais si on s'en prend à ce qui lui tient le plus à cœur, son bébé, il n'y a rien.» Seuls cinq meurtres de femmes enceintes ont été recensés au Canada.

Le projet de loi stipule clairement qu'il n'a pas pour but de criminaliser l'avortement, mais les groupes pro-choix n'en ont cure. «Une fois qu'une personne aura été reconnue coupable de meurtre sur un fœtus, la Cour suprême pourra utiliser ce verdict comme un précédent pour conclure que le fœtus est un être humain», indique Patricia Larue, directrice générale de l'Association pour la liberté de choix. Et, d'ajouter Joyce Arthur, de la Coalition pour le droit à l'avortement, «une fois que les fœtus seront reconnus comme des personnes, nous aurons perdu la bataille!»

«Il y a 37 États aux États-Unis qui ont des lois similaires», ajoute Mme Arthur. Plusieurs contiennent une telle clause à propos de l'avortement et, pourtant, cela n'a pas empêché des femmes d'être arrêtées et poursuivies dans ces États.» Elle rappelle le cas de Gerard Flores, au Texas, qui avait sauté sur le ventre de sa jeune copine à la demande de celle-ci dans le but d'interrompre sa grossesse. Il a écopé d'une peine de prison à vie. La jeune femme n'a pas été poursuivie car l'avortement est encore légal.

Campagne Québec-vie n'est pas le seul groupe pro-vie à avoir associé ce projet de loi à une première étape vers la recriminalisation de l'avortement. Un groupe d'intéressés a notamment été lancé sur le populaire site Facebook en faveur du projet de loi C-484, décrit comme «une importante étape vers la recriminalisation de l'avortement.»

Les élus libéraux avaient la mine déconfite après le vote mercredi soir. En privé, plusieurs ont exprimé leur mécontentement envers leurs collègues masculins du caucus qui ont, par leur vote, permis de faire passer cette loi. Elles se sont promis de s'atteler à la tâche et de faire des représentations afin que le prochain vote soit négatif. «Les gens qui ont voté en faveur de cette loi ne savaient peut-être pas que c'est précisément le mécanisme qu'a utilisé la droite religieuse aux États-Unis pour rouvrir le débat sur l'avortement», explique la députée Bonnie Brown.

M. Dion a pris la peine de préciser que le vote de ses 27 députés ne reflétait pas la position du Parti libéral. Il se réjouit que le vote n'ait pas été un vote de confiance pour le projet de loi en comité. «Si c'était un vote plus déterminant qui affecterait directement la population canadienne, on regarderait cela de plus près.»

La Bloc québécois a interrogé la ministre Josée Verner en Chambre des communes. «A la veille de la Journée internationale des femmes, c'est avec indignation que nous avons vu le projet de loi [...] être adopté», a lancé Nicole Demers. «Puisque la ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles a voté contre, entend-elle venir en comité défendre sa position et est-elle prête à tout faire pour convaincre ses collègues?» Mme Verner a répondu qu'elle n'avait pas «de leçon à recevoir sur comment [elle] souhaite aborder cette question.»

Le Devoir

FUITE

SUITE DE LA PAGE 1

La commotion a été causée par une note de service du consulat canadien à Chicago qui s'est retrouvée dans les médias américains. Ce document interne de 1300 mots a circulé abondamment entre l'ambassade canadienne à Washington, le ministère des Affaires étrangères à Ottawa et les différents consulats aux États-Unis. Le premier envoi de la note de service a été reçu par 120 fonctionnaires canadiens, ce qui montre l'ampleur de l'enquête à venir. Le Devoir a appris que le document a circulé par le service régulier de courriel et non par le réseau sécurisé C4, où transitent les dossiers classés secrets du ministère des Affaires étrangères.

La controverse, qui prend de l'ampleur, a d'abord été déclenchée par un reportage du réseau CTV diffusé le 27 février dernier. La chaîne de télévision soutenait que le conseiller économique de Barack Obama, Austan Goolsbee, avait prévenu le Canada que le candidat à la présidence n'avait pas vraiment l'intention de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), contrairement à ce qu'il a dit à plusieurs reprises depuis le début de la campagne.

L'affaire n'a pas fait grand bruit jusqu'à ce que l'Associated Press obtienne une copie d'une note de service du consulat canadien à Chicago qui confirme cette version. Austan Goolsbee a en effet rencontré pendant 40 minutes le chef de mission du Canada dans la Ville des vents, Georges Rioux, le 8 février dernier. Un membre du consulat a fait un résumé de la réunion, comme c'est toujours le cas. C'est ce document qui a fait l'objet d'une fuite.

Dans ce résumé, on peut lire que la position de Barack Obama sur l'ALENA relève davantage de la «manœuvre politique» que d'une réelle intention d'action.

Toute cette rhétorique viserait avant tout à séduire les citoyens américains du centre des États-Unis qui ont perdu des milliers d'emplois dans le secteur manufacturier, mais elle aurait peu de chances de se matérialiser si Obama prenait le pouvoir, explique la note de service.

Hillary Clinton a sauté sur ce texte pour dénoncer son rival, affirmant qu'Obama dit une chose en public et le contraire en privé. Le candidat républicain John McCain a lui aussi attaqué Barack Obama sur cette question.

Le conseiller d'Obama au cœur de cette histoire, Austan Goolsbee, a soutenu que la note canadienne ne reflète pas bien sa pensée. L'ambassade du Canada à Washington a aussi tenté de calmer le jeu en affirmant dans un communiqué que le pays «regrette» que la note de service ait été interprétée de cette façon. Mais le mal était fait et Obama a perdu son avance dans l'Ohio, un État où l'ALENA est très critiqué. Hillary Clinton l'a finalement emporté mardi soir, mettant fin à la séquence de 11 victoires d'Obama.

Favoriser les républicains?

Sur le réseau CBC, l'ambassadeur américain au Canada, David Wilkins, a soutenu que cette fuite «n'aurait jamais dû avoir lieu». «C'était une interférence» dans la campagne, a-t-il dit, ajoutant toutefois que cet écueil n'allait pas entacher irrémédiablement la relation entre les deux pays.

Les partis d'opposition à Ottawa n'ont toutefois pas l'intention de laisser passer cette histoire. Ils accusent les conservateurs d'avoir tenté de nuire au candidat démocrate en avance dans la course à l'investiture dans le but de favoriser les républicains. «Je pense que c'est grave. Ça me rappelle les liens étroits entre la droite américaine et la droite canadienne», a dit le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe. L'ancien conseiller du candidat démocrate de 2004, John Kerry, a soutenu la même chose sur le réseau NBC. «Vous avez un gouvernement de droite au Canada qui tente d'aider les républicains», a dit Bob Shrum. Aucune preuve ne vient toutefois étayer cette thèse

LANGUE

SUITE DE LA PAGE 1

clair que nous prendrons position.» L'organisme-conseil fera des recommandations au gouvernement «pour modifier des situations là où on le peut sur tout ce qui est langue d'usage» dans un avis qui sera produit d'ici juillet.

Les recommandations porteront sur les lacunes que laisse entrevoir le rapport: la francisation des immigrants, le français dans les milieux de travail et la qualité de la langue. «Ça va être une vision pragmatique. Ce n'est pas le temps de faire de la théorie. Ça va être de l'action», a promis M. Ouellet.

Le président du CSLF ne peut pas préciser dès maintenant si des modifications législatives, notamment à la Charte de la langue française, feront partie des recommandations. «C'est la partie la plus politique», a-t-il convenu. «En même temps, je ne suis pas convaincu qu'à l'intérieur de la Charte, on ne puisse pas aller plus loin» avec des mesures incitatives.

Le CSLF devrait aussi recommander que l'OQLF change ses méthodes de recherche en vue de son prochain rapport quinquennal sur le suivi de la situation linguistique. «Il n'est pas dit que dans un avis, il n'y aura pas des recommandations sur la façon d'améliorer le bilan. Je ne vois pas pourquoi je me priverais», a dit Conrad Ouellet.

Le président démissionnaire du comité de suivi de l'OQLF, le sociologue Simon Langlois, a indiqué hier que dès janvier dernier, il avait tenté de convaincre les autres membres de l'organisme et les rédacteurs du rapport, Jacques Maurais et Pierre Bouchard, de la nécessité d'inclure dans le rapport une conclusion et une interprétation d'ensemble. Mais cet avis a été rejeté par France Boucher. «Ça prend une conclusion.

Mais il n'y en a pas eu. Il faut aussi se pencher sur le diagnostic. C'est ce que l'Office aurait dû faire, mais on ne l'a pas fait pour toutes sortes de raisons, notamment la culture du secret» qui règne au sein de l'organisme.

Selon Simon Langlois, l'OQLF doit revoir son rôle en matière de recherche. Pour la diffusion des documents, l'OQLF, qui a gardé secrètes pendant des mois, voire des années, des études payées à même les fonds publics, devrait s'inspirer des politiques de Statistique Canada ou de l'Institut de la statistique du Québec, qui publient leurs études dès qu'elles sont achevées ou à intervalles fixes. «Il faut avoir une politique claire de diffusion et non pas avoir l'espace de capharnaüm qu'il y a eu hier [mercredi, lors du dévoilement du rapport] et depuis un mois», quand des informations partielles ont été divulguées dans les médias, estime M. Langlois.

Une présidente incompétente?

Évoquant une «paranoïa» injustifiée qui ne peut s'expliquer que par de l'ingérence politique, tant Pauline Marois que son critique en matière linguistique, Pierre Curzi, ont dénoncé hier la gestion du dossier des études linguistiques faite par l'OQLF et par le gouvernement.

Selon M. Curzi, «quand on voit la présidente de l'OQLF [France Boucher] qui refuse de faire un bilan clair de ses nombreuses études, il faut se poser des questions. Soit elle est complètement incompétente — et alors le gouvernement devrait faire quelque chose et changer de p.-d.g. —, soit elle subit une pression politique». Mais pour lui, il est «clair qu'il y a une mainmise de la part du premier ministre ou de la ministre sur ce qui devrait sortir de l'OQLF».

La chef du Parti québécois estime quant à elle qu'en «ne tirant pas de conclusions, on en tire en même temps», puisqu'on camoufle d'une certaine façon les zones d'ombre du rapport.

M. Curzi évoque une «absurdité» injustifiée. «Qu'est-

pour l'instant. Stephen Harper a toujours dit qu'il ne voulait pas influencer la campagne américaine et a réjouement refusé de commenter le processus en cours au sud de la frontière.

Selon la Presse canadienne et le réseau américain ABC, la première information à l'origine du reportage de CTV proviendrait de Ian Brodie, le chef de cabinet de Stephen Harper. Ce dernier aurait parlé des campagnes d'Obama et de Clinton à quelques journalistes lors du huis clos sur le budget, le 26 février. M. Brodie aurait alors dit qu'il fallait prendre «avec un grain de sel» les déclarations des deux candidats sur l'ALENA. Il aurait ajouté que le camp Clinton a contacté l'ambassade à Washington pour prévenir le Canada qu'il n'a pas à s'inquiéter des déclarations de la candidate. Le lendemain, CTV a toutefois mis l'accent sur Barack Obama dans son reportage.

Stephen Harper a demandé au greffier du conseil privé, le plus haut fonctionnaire du pays, de faire enquête. Pour l'instant, rien n'indique que la fuite du document provient de M. Brodie. Mais les trois partis d'opposition estiment qu'il doit être suspendu en attendant la fin des procédures.

Le premier ministre a affirmé hier que l'investigation interne couvrirait «entièrement» cette histoire, laissant entendre que son propre bureau pourrait faire l'objet de l'enquête. C'est une affaire «très sérieuse», a dit Stephen Harper aux Communies. «La fuite d'information qui a nu à la campagne du sénateur Obama était extrêmement injuste. Ce n'était pas dans l'intérêt du Canada», a-t-il ajouté.

Le NPD et le PLC affirment qu'il faut une enquête indépendante de la GRC. «Toute la classe politique aux États-Unis affirme que cette interférence a eu un impact sur les résultats du processus démocratique. Ça ne peut pas être plus sérieux», a dit Jack Layton. L'article 122 du Code criminel, qui porte sur les abus de confiance, interdit à un fonctionnaire fédéral de rendre publics des renseignements confidentiels sans autorisation.

Le Devoir

ce qu'on craint tant? De nous dire quel est le véritable portrait de la situation? On est pourtant prêt à accepter ce portrait.» L'ancien acteur ajoute qu'il y avait d'autant moins de raisons de cacher les études et d'éviter de les analyser qu'elles ne contiennent pas de surprise majeure. «Le portrait confirme exactement l'impression que tout le monde avait de la situation du français à Montréal.» Mais comme il y a «pétil en la demeure» pour le français à Montréal, il aurait mieux valu s'attaquer le plus rapidement possible au problème en dévoilant franchement les différentes données, pensent Mme Marois et M. Curzi.

Le PQ ne demande pas pour autant une révision du mandat de l'OQLF. «On ne peut pas mettre en doute la qualité des études», estime M. Curzi. Mais il faut s'inquiéter du fait que le comité de suivi a démissionné, [ça prouve qu'il y a] un malaise clair. Ça veut dire que cet organisme ne fonctionne pas comme il devrait fonctionner.»

Ceci fait dire à Pauline Marois qu'on a l'impression présentement que l'OQLF est à la solde des intérêts politiques du gouvernement.

Selon le juriste Marc Chevrier, de l'UQAM, France Boucher déforme la mission de l'OQLF. Selon sa loi constitutive, l'organisme a le mandat «de définir et de conduire» des aspects de la politique linguistique, dont la francisation des entreprises. Il doit aussi surveiller l'évolution de la situation linguistique, ce qui implique «de fait de signaler les problèmes émergents, les signes de dégradation ou d'amélioration», a fait valoir M. Chevrier. Il ne s'agit pas d'une simple tâche de collecte de données, estime-t-il. M. Chevrier croit que la nomination du président de l'OQLF devrait être confiée à l'Assemblée nationale, qui procéderait par un vote des deux tiers des députés, à l'instar de la nomination du vérificateur général ou du protecteur du citoyen.

Le Devoir

ESPAGNE

SUITE DE LA PAGE 1

pleine campagne électorale, il a agi comme un détonateur et projeté l'immigration au cœur du débat national. Un sujet dont les Espagnols n'avaient encore jamais vraiment débattu. «C'est vraiment la première fois de leur histoire que les Espagnols discutent d'immigration», constate José Juan Toharia, qui dirige l'Institut de sondages Metroscopia.

Le boum de l'immigration

Après une décennie de croissance ininterrompue qui a attiré plus de quatre millions d'immigrants, l'Espagne se réveille soudain avec des problèmes auxquels personne n'avait jamais songé. «L'intégration des immigrants est une bombe à retardement», n'hésite pas à dire Rickard Sandell, de la Fondation des études d'économie appliquée (FEDEA), un important think-tank de Madrid. «Il ne s'agit pas d'être alarmiste mais de prendre conscience que nous sommes devant un phénomène majeur dont nul ne peut prédire les conséquences.»

Les vieux Espagnols dont les amis ou les parents ont parfois émigré aux États-Unis, en France ou en Amérique du Sud n'en reviennent pas. Ancien pays d'émigration, l'Espagne est devenue, en à peine 15 ans, la principale terre d'accueil des immigrants en Europe. Avec une moyenne de 600 000 entrées annuelles depuis cinq ans, non seulement l'Espagne bat tous les pays européens, elle accueille aussi en proportion deux fois plus d'immigrants que le Québec chaque année. «Peu de pays ont connu un tel choc en si peu de temps», dit Rickard Sandell.

Le laisser-faire

L'immigration a déjà complètement transformé le quartier de Lavapiés, l'ancien quartier juif où atterrit une partie des milliers de Latino-Américains et de Marocains venus chercher fortune dans la capitale espagnole. Et le phénomène se reproduit dans toutes les grandes villes d'Espagne.

Les économistes sont d'accord: avec un des taux de natalité les plus bas du monde, jamais le pays n'aurait connu une croissance d'environ 4 % depuis dix ans sans une forte immigration. Le boum de la construction qui a tiré l'économie espagnole vers le haut est

largement dû aux immigrants. Les success stories sont nombreuses, comme celle de la chaîne de vêtements Mango, créée par deux frères venus de Turquie.

«L'immigration est une occasion extraordinaire», explique Antonio Hernandez Vera, porte-parole du Parti socialiste (PSOE) au Congrès espagnol sur les questions d'immigration. «Les immigrants qu'accueille l'Espagne travaillent tous. Chaque année, les immigrants paient les pensions d'un million de retraités espagnols.»

Un argument auquel les conservateurs répondent en soulignant à gros traits que les 200 000 immigrants qui entrent de façon irrégulière chaque année en Espagne ne paient les pensions de personne. Une seule chose semble certaine: le laisser-faire ne pourra pas tenir lieu de politique d'immigration à l'Espagne encore bien longtemps.

Portée par sa croissance économique, l'Espagne a tout simplement laissé les choses aller depuis dix ans. Au moins un immigrant sur deux arrive en Espagne avec un simple visa de touriste dont il ne respecte pas l'échéance. Après quelques mois, il peut demander une carte de sécurité sociale et inscrire ses enfants à l'école. Après trois ans de ce régime et de travail au noir, la plupart des irréguliers obtiennent un permis de résidence. Les immigrants latino-américains peuvent même demander la nationalité au bout de deux ans de résidence légale.

«La politique d'immigration de l'Espagne, c'est de ne rien faire», dit Rickard Sandell. «Freiner l'immigration ralentirait la croissance, car les immigrants sont à l'origine d'une partie du boum de la construction et des services. En même temps, l'immigration crée de nouveaux problèmes. On assiste à un début de ghettoïsation et à des problèmes de coexistence dont nous ne connaissons pas l'ampleur.»

En 2000, seulement 20 % des Espagnols considéraient l'immigration comme un problème. Ils sont maintenant 60 %. Sans être dramatiques, les petits incidents comme celui d'Alcorcón se multiplient. Un jour, ce sont des citoyens qui s'opposent à la construction d'une mosquée. Le lendemain, ce sont des résidents qui s'en prennent aux sudacas, un terme péjoratif pour désigner les Latino-Américains.

Un contrat d'intégration

L'irruption de l'immigration dans l'actualité a poussé le chef du Partido Popular, Mariano Rajoy, à proposer la signature par chaque nouveau venu d'un contrat d'immigration comme il en existe en France, en Belgique et aux Pays-Bas. La formule ressemble comme deux

gouttes d'eau à celle qu'a récemment proposée la chef du Parti québécois, Pauline Marois. Pour les conservateurs espagnols, qui n'ont pourtant rien fait lorsqu'ils étaient au pouvoir, il n'est plus possible d'accepter que la moitié des nouveaux immigrants entrent en Espagne en suivant un processus plus ou moins irrégulier.

De leur côté, les socialistes accusent les conservateurs de monter en épingle un problème qui n'existe pas. «Bien sûr qu'il y a de petits incidents», dit Antonio Hernandez Vera. «Personne n'a jamais dit que l'intégration était une chose facile. Mais en Espagne, l'immigration n'est pas un problème, c'est une chance. Le Partido Popular pratique la pire des pédagogies. Au mieux, ce contrat d'intégration risque d'être inutile. Pas besoin d'un contrat pour interdire la polygamie, qui est déjà illégale. Pour intégrer les immigrants, faudra-t-il les obliger à faire la sieste?»

Les experts partagent l'avis des socialistes: personne ne connaît la véritable efficacité de ces contrats d'intégration, récemment apparus dans plusieurs pays européens. La proposition a au moins l'avantage de provoquer le débat, dit Rickard Sandell. «Les Espagnols ne peuvent pas continuer à accueillir 600 000 immigrants par année sans se demander quelle politique ils veulent suivre.»

Le chercheur se demande particulièrement ce qui adviendra si la croissance ralentit. Déjà, certaines niches économiques, par exemple la construction domiciliaire et les services personnels, montrent des signes de saturation. «Que se passera-t-il si le ralentissement que nous connaissons depuis quelques mois dure trois ans? Il n'y a pas un seul pays où l'immigration n'a pas créé de problèmes. Ça va arriver ici aussi.»

Un modèle espagnol?

Ces mises en garde ne semblent pas ébranler Antonio Hernandez Vera, qui reconnaît tout de même qu'il faudra s'assurer à l'avenir que tous les immigrants entrent au pays avec un contrat de travail en bonne et due forme. Il reconnaît que l'Espagne a la chance d'accueillir principalement des immigrants hispanophones, ce qui facilite de toute évidence l'intégration. Mais pas toujours, car les différences culturelles sont considérables.

L'Espagne serait-elle en train d'inventer un nouveau modèle d'intégration? «Je ne sais pas s'il existe un modèle espagnol, mais je sais que l'Espagne ne veut ni des ghettos britanniques ni des émeutes françaises.» Reste à prouver qu'il est possible d'éviter l'un et l'autre.

Correspondant du Devoir à Paris
Demain: la fin du miracle espagnol?

LE DEVOIR
www.ledevoir.com
Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Leury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction
Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité
Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement
Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements
Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel
Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues du Canada, les produits ou les services peuvent être offerts à ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Leury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Qu'Appelle. L'Agence Presse-Canada est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.